

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication**

Le NIMBY comme élément de construction de l'action publique

Analyse comparative de deux cas locaux à
Frameries et Mons.

Auteure : Caroline Tichon
Promoteur : Sébastien Sakkas

Lecteur : Stanislas Deprez

Année académique 2025-2026
Master (60) avec sa finalité en sciences politiques, orientation générale
(horaire décalé)

Le plagiat

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

L'utilisation d'IAg

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Si j'ai eu recours à l'IA, j'ai scrupuleusement respecté les règles établies en la matière par la note du bureau Faculté ESPO en date du 1er juillet 2024, tout particulièrement dans son point 4.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiant(e)s en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses en ce compris l'usage des outils d'intelligence artificielle générative et savoir qu'un plagiat ou que toute autre forme d'irrégularité est une faute grave et est susceptible de donner lieu aux procédures et sanctions prévues aux articles 107 à 114 du RGEE (Règlement général des études et des examens). »

Résumé

Ce mémoire analyse la manière dont les conflits locaux dits NIMBY reconfigurent la construction de l'action publique locale à travers deux cas d'aménagement structurel. Le premier projet concerne l'implantation de l'usine Clarebout Potatoes à Frameries. Le second concerne le projet d'aménagement d'une aire d'accueil pour les gens du voyage à Jemappes (Mons)). Il interroge les interactions entre une pluralité d'acteurs (citoyens, élus, médias). Et en particulier, celles avec les élus locaux qui sont amenés à absorber, contourner ou transformer ces controverses.

Le cadre théorique mobilise principalement la sociologie politique de l'action publique de Patrick Hassenteufel, qui conçoit l'action publique comme le produit d'interactions entre une pluralité d'acteurs dotés de ressources, d'intérêts et de stratégies différents. L'approche est complétée par les apports liés à la construction des problèmes publics, à la mise sur agenda et aux conflits d'aménagement (publicisation, de politisation, de ressources d'acteurs, de fenêtre d'opportunité et de registres conflictuels).

Sur le plan méthodologique, la recherche repose sur une démarche qualitative et comparative. Elle s'appuie sur huit entretiens semi-directifs. Ces éléments sont complétés par un état de l'art, ainsi que par l'analyse de la presse locale et régionale. La triangulation permet de reconstituer les conflits et d'identifier les ressources qui ont été mobilisées. Il s'agit de mettre en évidence les effets concrets de ces mobilisations sur la décision publique.

Le cas Clarebout montre une mobilisation citoyenne structurée, portée par un collectif, fortement médiatisée et progressivement politisée. Elle aboutit à un recadrage du projet, l'implantation industrielle étant abandonnée. Le cas de Jemappes révèle une mobilisation moins organisée mais symboliquement puissante. Elle conduit au retrait rapide du projet initial et à une reconfiguration plus discrète de l'action publique locale.

Si le conflit ne produit pas les mêmes effets, il demeure une contrainte centrale pour les élus locaux. Il transforme les rapports de force et modifie les instruments d'actions locales. Il oblige aussi les acteurs locaux à composer avec l'acceptabilité sociale et la médiatisation. Ainsi, l'action publique locale apparaît comme un processus relationnel, conflictuel et continuellement ajusté.

Table des matières

LISTE DES ABRÉVIATIONS	7
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES ANNEXES	7
INTRODUCTION	8
PARTIE I. Littérature, cadre d'analyse et méthodologie	11
1. Conflits locaux, action publique, politisation.....	11
1.1. Le NIMBY	11
1.2. Les conflits locaux	14
1.3. L'action publique	15
1.4. Construction des problèmes publics	17
1.5. Mise sur agenda des problèmes	18
1.6. Contextualisation	20
1.7. Analyse de la décision publique	22
2. Cadre d'analyse	24
<i>Tableau synthétique n°1 du modèle</i>	29
<i>Tableau synthétique comparatif n°2</i>	30
3. Démarche méthodologique	31
3.1. Démarche qualitative et comparative	31
3.2. Des dimensions aux propositions comparatives	31
3.3. Matériau empirique.....	32
<i>Tableau synthétique n°3</i>	
3.4. Méthode d'analyse du matériau	34
3.5. Posture, éthique, réflexivité	35
3.6. Limites de la démarche	36
PARTIE II. Étude de cas à Frameries	38
1. Caractéristiques	38
2. Acteurs, ressources et interactions	40
2.1. Acteurs étatiques.....	40
2.1.1. Acteurs politiques.....	41
2.1.2. Acteurs institutionnels	43
2.1.3. Contexte.....	45
2.1.4. Stratégies des acteurs	46
2.2. Acteurs non étatiques	47
2.2.1. Citoyens et collectifs « NSF ».....	48
2.2.2. Acteurs privés	51

2.2.3. Les médias	52
2.2.4. Contexte	53
2.2.5. Stratégies	53
3. Mise sur agenda et dynamique de conflit	54
3.1. Construction du problème public.....	54
3.2. Quels acteurs pour quelle mise sur agenda ?	56
4. Effets sur l'action publique	60
4.1. Issue du projet	60
4.2. Redéfinition du problème public	60
PARTIE III. Étude de cas à Mons	62
1. Caractéristiques	62
2. Acteurs, ressources et interactions	64
2.1. Acteurs étatiques.....	64
2.1.1. Acteurs politiques.....	64
2.1.2. Acteurs institutionnels	65
2.1.3. Contexte.....	66
2.1.4. Stratégies des acteurs	66
2.2. Acteurs non étatiques	67
2.2.1. Citoyens et collectifs	67
2.2.2. Acteurs privés	69
2.2.3. Les médias.....	69
2.2.4. Contexte	70
2.2.5. Stratégies	70
3. Mise sur agenda et dynamique de conflit	71
3.1. Construction du problème public.....	71
3.2. Quels acteurs pour quelle mise sur agenda ?	72
4. Effets sur l'action publique	73
4.1. Issue du projet	73
4.2. Redéfinition du problème public	74
PARTIE IV. Analyse comparative	75
<i>Tableau de synthèse comparative n°4</i>	<i>75</i>
CONCLUSION	79
BIBLIOGRAPHIE	82

Liste des abréviations

DPC : Département de la police et des Contrôles

CMGV : Centre de Médiation des Gens du Voyage et des Roms

GDV : gens du voyage

IDEA : intercommunale d'aménagement du territoire et de développement économique, aussi appelée l'agence de développement territorial des 27 communes du Cœur du Hainaut.

NSF : le collectif la « Nature Sans Friture »

RIP : réunion d'information préalable

RW : Région wallonne

SOL : Schéma d'orientation local

Liste des tableaux (avec pagination)

Tableau synthétique n°1 du modèle 29

Tableau synthétique n°2 comparatif 30

Tableau synthétique n°3 des huit entretiens 32

Tableau de synthèse comparative n°4 Annexe 5

Listes des annexes (avec pagination)

Annexe n°1 : Guide d'entretien 2-4

Annexe n°2 : Revue de presse Cas Clarebout Potatoes 1-55

Annexe n°3 : Revue de presse Cas aire d'accueil 1-31

Annexe n°4 : Appel à projet RW 1-4

Annexe n°5 : Tableau de synthèse comparative n°4 1-2

Introduction

Dans de nombreuses villes et communes wallonnes, la mise en œuvre de projets locaux, qu'ils soient économiques, industriels ou sociétaux, s'inscrit désormais de plus en plus dans des contextes marqués par une conflictualité évidente. Ces mobilisations citoyennes, souvent qualifiées sous le terme NIMBY (« Not In My Backyard, c'est-à-dire « pas dans mon jardin »), sont fréquemment perçues comme des réactions de rejet face au changement, voire comme des obstacles à la réalisation efficace de l'action publique.

Une lecture simpliste de ces phénomènes conforterait cependant une vision qui les réduit à de simples oppositions défensives, voire à des comportements individualistes d'intérêt privé.

Or, loin de se limiter à une logique d'opposition, ces mobilisations participent activement à la redéfinition des projets qu'elles contestent. Par les interactions qu'elles suscitent entre citoyens, élus, médias et autres acteurs concernés, elles contribuent à modifier les rapports de force, à transformer les justifications invoquées dans la décision publique et, plus largement, à reconfigurer les conditions dans lesquelles l'action publique se construit.

Ces mobilisations ne relèvent donc pas uniquement d'un rejet de principe, mais constituent aussi des moments de politisation locale au cours desquels se négocient les contours de l'intérêt général.

Dès lors, le phénomène NIMBY ne peut être envisagé uniquement comme une contrainte pesant sur les décideurs publics. Il constitue au contraire une étape à part entière du processus de construction de l'action publique, au cours de laquelle se redéfinissent tant les contours des problèmes publics que les réponses qui leur sont apportées. Le conflit apparaît ainsi moins comme un dysfonctionnement que comme un moment structurant du processus décisionnel, doté d'une capacité transformative sur les projets eux-mêmes ainsi que sur les modalités de la prise de décision locale.

Les cas du projet industriel de construction d'une usine de frites par Clarebout Potatoes à Frameries et celui d'aménagement d'une aire d'accueil pour les gens du voyage à Mons offrent des terrains particulièrement pertinents pour analyser ces dynamiques.

Bien que ces deux exemples présentent des différences notables, notamment en ce qui concerne la nature des enjeux, les objectifs poursuivis et la configuration des acteurs impliqués, ils ont

en commun d'avoir suscité d'importantes mobilisations locales de type NIMBY ayant conduit à des trajectoires contrastées : allant d'un abandon total du projet jusqu'à sa reconfiguration partielle.

Ces variations invitent ainsi à interroger tant les configurations d'acteurs que les ressources mobilisées et la capacité des institutions locales et des élus locaux à encadrer, absorber ou transformer le conflit.

Dans une perspective inspirée par les travaux de Patrick Hassenteufel sur la sociologie politique de l'action publique, cette dernière est envisagée comme « le produit d'interactions entre une pluralité d'acteurs aux intérêts, ressources et stratégies différentes ». (Hassenteufel, 2011) Autrement dit, l'action publique n'est pas un bloc homogène, elle se construit par un processus fait d'interactions, de négociations et d'ajustements successifs entre acteurs aux ressources inégales.

Le processus de mise sur agenda y occupe une place centrale : en renforçant la visibilité médiatique et politique de certains enjeux, les mobilisations dites NIMBY participent activement à leur qualification en problèmes publics et contribuent dès lors à leur inscription dans l'agenda politique local. La mise sur agenda ne dépend pas seulement de l'existence d'un problème, mais aussi de sa visibilité dans l'espace public, de sa capacité à être relayé grâce à des mobilisations citoyennes et médiatiques et de sa traduction en enjeu politique.

Dès lors, ce mémoire propose d'apporter une réponse à la question suivante : « comment et sous quelles conditions les interactions entre citoyens, élus et médias lors de conflits locaux de type NIMBY autour de projets controversés reconfigurent-elles la construction de l'action publique locale en Wallonie ? En sous-question : comment les élus locaux, dans leur position d'acteurs de proximité et de responsables politiques, parviennent-ils à absorber, contourner ou transformer ces conflits ? »

Les élus locaux sont les acteurs en première ligne de la mise en œuvre d'une politique publique. Ils doivent répondre aux attentes et aux besoins des habitants. Ils expliquent, arbitrent et traduisent le conflit, tout en essayant de préserver une certaine faisabilité de leurs projets.

Ce travail ne vise donc pas tant à expliquer l'émergence même des mobilisations NIMBY ni leurs conditions spécifiques d'apparition sur tel ou tel territoire ; il entend plutôt comprendre ce qu'elles produisent sur l'action publique en considérant le conflit comme une séquence intégrée au processus global de la construction d'une politique publique au niveau local.

Il vise ainsi à renouveler notre lecture des dynamiques locales de gouvernance en mettant en lumière le rôle structurant du conflit de proximité dans les processus contemporains décisionnels publics.

Pour répondre à la question de recherche, ce mémoire s'organise ainsi en trois grandes parties. La première présente la littérature, le cadre théorique et méthodologique de la recherche. La deuxième est consacrée à l'analyse du cas de Frameries, autour du projet de « Clarebout Potatoes ». La troisième porte sur le cas à Jemappes (Mons), à propos du projet d'aménagement d'une aire d'accueil d'une cinquantaine de caravanes pour les gens du voyage, des deux trajectoires afin d'en dégager les principaux enseignements.

PARTIE I. Littérature, cadre d'analyse et méthodologie

Préalablement à la présentation du cadre conceptuel, il convient de présenter brièvement les deux projets, qui sont les terrains d'étude de ce mémoire. D'une part, le projet « Clarebout Potatoes » à Frameries, lancé en 2018, vise la construction d'une usine de production de frites surgelées et de produits dérivés. Il est porté par un investissement privé de 300 à 450 millions d'euros et promet environ 300 emplois directs. L'IDEA propose à l'entreprise le terrain industriel « Frameries Donnaire ». Et d'autre part, le projet d'une aire d'accueil pour les gens du voyage à Jemappes (Mons), qui prévoit l'acquisition et l'aménagement d'un terrain par la Ville de Mons, de préférence public, à destination des communautés en séjour temporaire. Le site doit compter des aménagements en eau et en électricité, capables d'absorber la présence d'une cinquantaine de caravanes. Le projet de Jemappes a été retenu, en 2021, à la suite d'un appel projets de la Région wallonne.

Cette première partie a pour objectif de poser le cadre conceptuel qui sous-tend cette recherche. Elle commencera par revenir sur la notion de NIMBY, largement utilisée pour désigner des oppositions locales à des projets perçus comme imposés, avant d'en souligner les limites analytiques. Les mobilisations conflictuelles entre acteurs seront ensuite inscrites dans le processus de politisation et, ensuite, de reconfiguration de l'action publique. Dans un second temps, le chapitre examinera l'approche interactionnelle développée par Patrick Hassenteufel à travers ses travaux répertoriés dans son ouvrage « Sociologie politique : l'action publique ». (Hassenteufel, 2011). L'objectif est de retracer théoriquement la genèse de la construction des politiques publiques, du modèle séquentiel formulé par l'approche institutionnelle jusqu'au modèle interactionnel, plutôt mobilisé par l'approche constructiviste des deux dernières décennies.

Chapitre 1. Conflits locaux, action publique et politisation

1. Le NIMBY : définition et limites

Le terme NIMBY est apparu aux États-Unis dans les années 1970 pour qualifier des mobilisations locales opposées à l'implantation d'équipements jugés comme nuisibles ou dangereux, en particulier en raison de leurs impacts environnementaux, sanitaires ou sociaux. Cette métaphore, traduite en français par « pas dans mon jardin », renvoie à une attitude de refus exprimée par une population locale face à un projet public ou privé susceptible d'engendrer des nuisances ou de modifier significativement le cadre de vie.

Le phénomène NIMBY est ainsi étroitement lié aux conflits de localisation et donc d'aménagement territorial des projets. (Marchetti, 2005) Le terme s'est popularisé aux Etats-Unis dans les années 1980 avant de se diffuser en Europe. À cette époque, les équipements contestés concernaient principalement des projets jugés très polluants ou dangereux. Aujourd'hui, ces oppositions touchent un nombre impressionnant de projets, qu'ils soient publics ou privés. Sans être exhaustif, notons les projets de parcs éoliens, de stations d'épurations, de logements sociaux, de décharges, d'incinérateurs, d'infrastructures ferroviaires, de prisons, de centres d'aide aux toxicomanes, ... Les exemples sont nombreux. (Marchetti, 2005)

La littérature scientifique, plutôt critique, présente une approche, essentiellement classique, du NIMBY, tantôt considéré comme « un phénomène » tantôt comme un « syndrome ». Ainsi, reprenons-en quelques-unes ; « les mouvements d'opposition aux projets générateurs de nuisances sont le plus souvent associés au phénomène NIMBY, bien connu des industriels. Et qui englobe l'ensemble des pratiques sociales d'opposition à l'implantation ou à l'extension d'installations de nature industrielle pour des raisons de modifications, réelles, prévisibles ou supposées du proche environnement. » (Maillebois, 2003).

Le NIMBY est caractérisé, de manière générale, « par une opposition locale intense, parfois émotionnelle et souvent catégorique, à une proposition qui entraînera, selon les résidents, des effets négatifs. Il a lieu lorsque les coûts et les risques d'un projet tels que les impacts sur la santé humaine, sur la qualité de l'environnement ou sur la valeur des propriétés, sont concentrés géographiquement tandis que les bénéfices reviennent à une population plus large et plus dispersée. » (Wolsink, 2000) D'autres le décrivent comme « une maladie mentale récurrente qui continue à infecter la société » (Piller, 1991) et d'autres encore qualifient ces opposants « Nimbyistes » comme « des défenseurs d'intérêts privés, agissant au nom d'une logique individualiste, et sont caractérisés par un défaut de citoyenneté, un déni du politique, entendu comme action ayant pour visée le bien commun. » (Dziedzicki, 2003)

Néanmoins, comme le souligne Léa Sébastien, une autre lecture, plus récente, du NIMBY existe et suggère que « la position du public sur les problèmes d'implantation peut être rationnelle et politiquement légitime. Les citoyens ont alors une bonne compréhension des problématiques ainsi que des inquiétudes légitimes pour certains risques réels planant sur la santé et le bien-

être de la communauté et ayant pu être ignorés par les promoteurs et politiques. » (Sébastien, 2013)

Par ailleurs, la littérature scientifique souligne que la récurrence de ces contestations locales peut aussi être reliée à l'adoption par les citoyens de nouvelles valeurs, notamment environnementales, ainsi qu'à l'accroissement des informations publiques relatives aux risques sanitaires et environnementaux potentiels liés aux futurs équipements. Le développement des dispositifs de participation citoyenne dans les processus administratifs ainsi que celui des outils de communication contribuent également à cette dynamique. (Sébastien, 2013)

Dès lors, « le conflit semble être devenu une modalité généralisée de relations entre les résidents et les autorités publiques. Pourtant, dans tous les contextes, les politiques publiques proclament que le contrôle des nuisances et des impacts sur l'environnement est de plus en plus précis et que les dispositifs de participation sont à l'écoute des réactions et des demandes du public. » (Bobbio, Melé, Ugalde, 2016)

Depuis une quarantaine d'années, compter les projets d'aménagement ayant suscité des conflits relève d'une mission (quasi) impossible. En effet, peut devenir un conflit public, l'aménagement d'un parc, d'une voirie locale, d'un projet immobilier, d'un parking, ... « Le constat est simple mais majeure : le conflit d'aménagement n'est pas nouveau. (...) Ce sont les bases même du système d'aménagement qui sont aujourd'hui inadaptées, ou en tout cas peu propices, à la prise en compte des enjeux de la société, et de ses évolutions économiques et sociales. » (Landrieu, 1996)

Au fil de l'évolution, le NIMBY reste néanmoins toujours associé à des comportements individualistes : les riverains reconnaîtraient l'utilité générale d'un projet, mais refuseraient son implantation à proximité de leur lieu de vie. La proximité géographique constitue alors un facteur central de ces conflits : plus un projet est situé près d'habitations, plus il tend à susciter une opposition forte. Cette interprétation tend toutefois à réduire les contestations locales à une simple logique de repli sur soi, laissant entendre que les habitants concernés seraient nécessairement égoïstes, irrationnels ou hostiles par principe à l'intérêt général. Une telle lecture est pourtant réductrice. (Jobert, 1998)

Comme le souligne Jobert, « tout projet d'aménagement rencontre aujourd'hui sinon des opposants, du moins des contradicteurs qui entendent examiner la légitimité du projet. Tout

projet de quelque importance est donc confronté à un ou des publics constitués généralement d'associations et d'élus locaux. C'est par cette confrontation publique forcée entre les projets contestés et leurs publics que l'on peut dire que l'aménagement du territoire est, depuis une dizaine d'années, entré en politique : il est devenu un enjeu politique appelant des réponses politiques ». (Jobert, 1998) Cette perspective invite à dépasser une lecture strictement défensive du NIMBY pour le considérer comme un moment de confrontation politique autour de la légitimité des projets.

En conclusion, le terme NIMBY doit être employé avec discernement et prudence. S'il permet de désigner des conflits locaux relatifs à l'implantation d'équipements ou de projets controversés, il ne suffit pas à lui seul pour expliquer la nature, les ressorts et les effets de ces mobilisations. C'est précisément pourquoi il convient de l'articuler à une analyse plus large des rapports de force, des processus de politisation et des transformations de l'action publique. Ainsi, le NIMBY ne doit pas être compris comme une simple réaction de rejet, mais comme un révélateur des tensions et de conflit autour de la légitimité des projets et de l'intérêt général.

2. Les conflits locaux

Le conflit, en particulier celui lié à l'aménagement du territoire, est le principal révélateur du phénomène NIMBY. On peut dès lors s'interroger sur la nature du conflit et ses enjeux. Car, « si l'espace géographique est devenu un objet de contestation concret et immédiat à travers ces conflits, il est également un prétexte à une contestation plus générale. » (Lacour, 1995)

Pour clarifier ces enjeux, mobilisons alors la grille d'analyse développée par Michael L. Poirier Elliott, dont l'analyse sur « le planning » aux USA l'a amené à considérer que les conflits résultaient « d'un chevauchement plus ou moins important de quatre dimensions conflictuelles. Elles-mêmes résultant d'enjeux structurels, interrogeant le processus de décision, et d'enjeux substantiels, renvoyant au contenu d'une décision et à ses impacts. » (Poirier Elliott, 1988)

Il distingue ainsi quatre dimensions du conflit, étant entendu que le conflit d'aménagement exprime l'une ou plusieurs (le chevauchement) de ces dimensions à travers les arguments développés par les opposants :

- **le conflit « fondé sur les incertitudes »**, qui repose sur les risques et les impacts potentiels de la mise en œuvre de la politique. Ces mobilisations contestataires sont alors perçues comme des réactions égoïstes ou irrationnelles, uniquement tournées vers

la défense d'intérêts locaux contre l'intérêt général dites NIMBY¹ (Bobbio, Melé, Ugalde, 2016) ;

- **le conflit « substantiel »**, qui s'attache au contenu (son utilité ou politique publique globale) de la décision. Le conflit traduit un désaccord sur ce qui a été décidé ;
- **le conflit « de procédure »**, qui remet en cause le processus de décision. Sans contester un ordre social donné, un conflit peut exprimer des attaques adressées aux modes de décision. Les procédures sont perçues comme stratégiques, peu transparentes et orientées par des intérêts particuliers (Cité par Dziedzicki, 2003) ;
- **le conflit « structurel »**, qui concerne les relations de pouvoir. La contestation y est plus profonde. Ce sont les fondements de la décision politique qui sont remis en cause : l'ordre social, de l'allocation des ressources et de la manière dont l'action publique réalise des choix d'aménagement.

3. L'action publique comme interactions entre acteurs

Ces dernières années, la sociologie politique de l'action publique a été largement théorisée, avec une approche critique, contre le modèle rationnel défendu par les « policy sciences ». On peut la résumer par le type de regard qu'elle impose, un regard porté sur les acteurs des politiques publiques et sur la manière dont ils interagissent. Le dépassement du modèle rationnel passe alors par une explication des politiques publiques ancrée dans les caractéristiques structurelles de ces interactions, qu'elles concernent des acteurs publics ou privés. L'un des principaux moteurs de cette évolution tient à la prise en compte renouvelée du poids des groupes d'intérêts. Certains travaux soulignent aussi le rôle de la mobilisation d'acteurs sociaux. La mobilisation intervient d'abord dans la construction des problèmes publics, puis dans leur mise à l'agenda. (Hassenteufel, 2011)

Dans les années 70, des recherches plutôt européennes s'intéressent, d'une part, aux inégalités entre groupes d'intérêt, et, d'autre part, au rôle de ces groupes dans la mise en œuvre des politiques publiques. Peu à peu, un paradigme d'analyse corporatiste se met en place, en disposant au centre les groupes d'intérêt qui sont liés à l'État. Cette orientation s'accompagne

¹ Il existe une série de variantes du syndrome NIMBY. Elles sont représentées par les acronymes suivants ; NIMTOO « Not In My Term Office », NIMEY « Not In My Electoral Yard », NIMS « Not In My Street », NOOS « Not In Our Street », mais aussi « NIABY « Not In Anybody's BackYard » ou encore, NOPE « Note On my Planet Earth ». (Marchetti, 2005)

dans les années 80 d'un autre déplacement : l'État cesse d'être le point focal de l'analyse des politiques publiques. (Hassenteufel, 2011)

Ces travaux ont ensuite nourri le développement de notions destinées à rendre compte de ces interactions entre acteurs publics et privés. Elles sont analysées en termes de rapports de pouvoir, rapportés aux ressources dont disposent les différents acteurs, mais aussi au contexte, en particulier politique et institutionnel, dans lequel elles prennent place.

Au final, l'analyse des politiques publiques intègre de manière croissante la diversité des acteurs impliqués dans leur élaboration et leur production. On y retrouve des acteurs politiques, par exemple les élus et les partis politiques, longtemps tenus à l'écart, alors même qu'ils disposent de ressources et de logiques d'action propres, notamment électorales. Hassenteufel démontre ainsi que l'action publique ne se réduit pas à l'État ou à une décision prise à d'autres niveaux de pouvoir : « elle est le résultat d'interactions entre une pluralité d'acteurs dotés de ressources, d'intérêts et de stratégies spécifiques ». L'analyse d'une politique publique doit alors être pensée collectivement, tout en identifiant ses différents acteurs, leurs interactions et en prenant en compte le contexte dans lequel se déroulent ces interactions. Les ressources disponibles ; positionnelles, matérielles, cognitives, politiques, sociales et temporelles, structurent les capacités d'action et les marges de manœuvre des acteurs. (Hassenteufel, 2011)

Parmi ces ressources, l'élection occupe une place particulière pour les acteurs politiques. En effet, pour Hassenteufel, il s'agit d'une ressource déterminante à double titre. (Hassenteufel, 2011) D'abord, car elle confère une légitimité importante aux acteurs politiques, même supérieure aux autres acteurs au niveau de l'expression d'un intérêt général à la conduite d'une politique publique. Les élus, désignés par suffrage universel, et donc les bourgmestres sont en effet les seuls à pouvoir prétendre s'exprimer au nom de la collectivité qu'ils administrent. La parole, et plus largement les décisions, d'un élu a plus de « poids » que celles des autres acteurs dans le processus de construction de l'action publique. Ensuite, car l'élection de ces acteurs donne également accès à des positions clés (exécutives et législatives). L'élue dispose d'un rôle décisif, d'autant plus lorsqu'il détient un leadership important grâce à l'accumulation de ressources diversifiées, qui peuvent être politiques, sociales, économiques, positionnelles, ...

Par ailleurs, l'élection influence fortement les stratégies poursuivies par ces mêmes élus, puisque la logique électorale pèse sur le calendrier et le contenu de leurs interventions. Les

logiques électorales se déclinent de différentes manières ; recherche de « good policy », « credit claiming » ou « blame avoidance », et la proximité d'une échéance peut soit hâter des décisions pour en tirer un bénéfice politique, soit les retarder par crainte d'une sanction électorale. (Hassenteufel, 2011)

À côté des acteurs politiques, les acteurs non étatiques disposent aussi de ressources spécifiques et développent des répertoires d'action pour intervenir sur l'action publique. Hassenteufel (2011) accorde une attention particulière aux collectifs territorialisés, qui se constituent autour de la défense d'un espace concret et se distinguent des groupes inclusifs ou catégoriels. Ces groupes territorialisés mobilisent souvent un ensemble de modalités d'action (répertoire) ; lobbying, négociation, actions conflictuelles, recours juridiques, manifestations, actions symboliques et prises de position publiques, pour faire entendre leurs revendications et reconfigurer le cadrage institutionnel du problème. (Hassenteufel, 2011) L'intérêt de cette grille théorique tient à ce qu'elle décentre la décision : la construction d'un problème public résulte d'un jeu d'interactions entre élus, administrations, acteurs économiques, médias et collectifs citoyens, chacun mobilisant des ressources et des tactiques propres pour imposer un cadrage et orienter l'issue du conflit. (Hassenteufel, 2011)

4. Construction des problèmes publics

Comme nous l'avons vu précédemment, le principal apport de l'approche constructiviste est de prendre en compte les divers acteurs sociaux dans le processus de construction de l'action publique. Le rôle des acteurs y est central, il paraît dès lors logique de les prendre en considération dans la définition du problème public. (Hassenteufel, 2011)

Ainsi, pour Neveu sont des problèmes collectifs, « ceux que des individus considèrent comme tels du plus tragique au plus anecdotique, tout fait social peut potentiellement devenir un problème social, s'il est constitué par l'action volontariste de divers opérateurs (presse, mouvements sociaux, partis, lobbies, intellectuels, etc.) comme une situation problématique devant être mise en débat et recevoir des réponses en termes d'action publique (budget, réglementation, répression.) » Par conséquent, les problèmes deviennent publics par la mobilisation d'acteurs individuels ou collectifs. Ceux-ci les traduisent et formulent des demandes auprès des autorités publiques. (Neveu, 1999)

Lors de la publicisation des problèmes, on peut distinguer deux cas de figures : celui de la mobilisation des acteurs directement concernés et celui de la mobilisation d'acteurs dits spécialisés dans la prise en charge des expressions collectives (partis politiques, syndicats, groupes de pression, médias, etc.). Dans les faits, dès qu'il y a mobilisation, ces deux catégories s'entremêlent. Ainsi, dans les travaux constructivistes², la notion la plus couramment utilisée est celle de « claimsmaker », traduite comme « producteur ou entrepreneur de revendications ou de cause ». (Hassenteufel, 2011)

D'autres travaux, notamment en sociologie du droit³, ont identifié un cadre d'analyse qui peut s'adapter à la construction des problèmes publics. Celui-ci s'articule en trois phases de la manière suivante : la phase une « naming » consiste à formuler un problème en problème public. Il s'agit dès lors de la construction d'un problème individuel en un problème collectif. La phase deux « blaming » concerne l'imputation de responsabilité du problème. Il s'agit de la désignation des causes collectives du problème. Enfin, la phase trois « claiming », coïncide avec l'expression d'une demande auprès d'autorités publiques qui correspond au sens strict à la publicisation du problème. (Felstiner, Abel et Sarat, 1980)

5. La mise sur agenda des problèmes publics

La mise sur agenda doit être comprise comme un processus pluriel, dans lequel il existe autant d'agendas que d'acteurs concernés. Ces agendas sont à la fois interconnectés et traversés par des logiques propres (politiques, médiatiques, administratives, citoyennes ou économiques) qui se confrontent, se renforcent ou se concurrencent au fil du processus. (Hassenteufel, 2011)

Néanmoins, la typologie élaborée par Philippe Garraud⁴ propose de distinguer cinq modèles de processus de mise sur agenda à partir de cinq éléments ; l'action des groupes organisés, la mobilisation de l'opinion, l'intervention d'acteurs politiques, la médiatisation et enfin, le rôle d'évènement. Ceux-ci permettent de repérer les logiques majeures qui sont à l'œuvre au cours du processus de mise sur agenda. Étant entendu qu'en réalité, il existe des cas mixtes qui combinent plusieurs logiques. (Garraud, 1990)

³ (Felstiner, Abel et Sarat, 1980)

⁴ (Hassenteufel, 2011)

Dans l'analyse des politiques publiques, nous nous concentrons sur l'agenda institutionnel (comment et pourquoi est inscrit un problème sur l'agenda institutionnel) et sur trois des arènes (médiatique, d'expression collective et institutionnelle). Précisons qu'il existe trois grands principes de sélection au sein des arènes : l'intensité dramatique (elle est liée à un événement qui met en scène le problème et suscite des interventions multiples et une forte médiatisation contribuant à la cristallisation du problème), sa nouveauté (la légitimation par le chiffre apparaît comme une ressource clé dans la lutte pour la publicisation), et son adéquation aux valeurs culturelles dominantes en quelque sorte à l'air du temps soit un contexte idéologique, culturel et politique qui favorise la publicisation du problème. (Hassenteufel, 2011)

Ainsi, c'est la combinaison de ces éléments qui permet la publicisation au sein des différentes arènes publiques qui explique la mise sur agenda. Patrick Hassenteufel le résume de la manière suivante « (...) la publicisation est ainsi liée à la mise en forme dramatique et statistique du problème, à son adéquation avec des valeurs dominantes dans une société donnée et à un moment donné ainsi que les ressources de pouvoir de ceux qui le relaient. »

Le premier modèle de mise sur agenda de Philippe Garraud est celui de la « **participation** », aussi appelé « **mobilisation externe** ». Dans ce cas, l'initiative émane de groupes extérieurs à l'État. Ceux-ci sont plus ou moins fortement organisés et se mobilisent parfois de façon conflictuelle auprès des autorités publiques. Ces groupes tentent de mobiliser l'opinion publique afin d'exercer une pression sur les pouvoirs publics et de légitimer leurs revendications. Les actions menées (des grèves, des manifestations, des actions symboliques) visent à attirer l'attention des médias et par-delà celle des acteurs politiques et de l'opinion. Ils recherchent des relais qui vont porter un problème au sein de l'arène publique. Ceux-ci peuvent être de nature très diverse ; acteurs politiques et économiques, scientifiques, porte-parole d'associations, syndicats, journalistes, etc. (Garraud, 1990)

Le deuxième modèle est celui de « **la médiatisation** ». Celle-ci est fortement liée aux mobilisations collectives mais elle dépend principalement des logiques de champ médiatique. Les médias hiérarchisent les problèmes en fonction de l'importance accordée par l'opinion publique. Dès lors, l'attention médiatique détermine aussi l'attention de l'opinion publique, celle-ci entraînant la mise sur agenda des problèmes. Un événement joue souvent un rôle d'élément déclencheur, qui fait l'objet d'une forte couverture médiatique. Dans ce cas, les groupes organisés ne jouent pas un rôle initiateur, mais plutôt de relais. La mobilisation est

absente, mais la controverse publique est importante. Enfin, la politisation est ponctuelle et secondaire, elle ne joue pas un rôle moteur dans la médiatisation. À contrario, les acteurs politiques sont conduits à réagir du fait de la médiatisation. (Garraud, 1990)

Le troisième modèle est celui de « **l'offre politique** ». Ici, les acteurs politiques sont à l'initiative de la politisation d'une thématique qui est mise en exergue par un ou plusieurs acteurs politiques dans le but de renforcer leur position lors de la compétition politique.

Le quatrième modèle théorisé est celui de « **l'anticipation** ». Les autorités publiques et l'expertise administrative sont en première ligne. Ce sont elles qui rendent le problème visible. Cependant, la médiatisation et la politisation y sont faibles. De même que la mobilisation et les événements sont absents, et le rôle des groupes organisés est limité. (Garraud, 1990)

Le cinquième modèle est celui de l'action « **corporatiste silencieuse** ». Ici, l'initiative revient à un groupe organisé qui bénéficie d'un accès privilégié aux autorités publiques. Le problème est ciblé et concerne un public restreint. La politisation, la médiatisation et la mobilisation sont faibles.

En résumé, les trois premiers modèles se rejoignent quant aux conflits et aux controverses publiques, à l'importante médiatisation, aux actions visibles et à la forte publicité des débats publics. Les deux derniers modèles dits « silencieux » se distinguent par une controverse faible, presque inexistante, une médiatisation également faible et des actions visibles très limitées. Notons aussi qu'en fonction de la durée et du parcours du problème public, ces différentes dynamiques peuvent se succéder. Enfin, comme le souligne Philippe Garraud, les modèles « silencieux » sont le plus souvent « *mêlés dans la réalité* ». (Garraud, 1990)

6. Contextualisation des problèmes publics

Différentes lectures scientifiques mettent en avant une quantité exponentielle des problèmes publics, mais aussi l'importance de leur contextualisation. Dans ce cadre, le terme de « contexte » est particulièrement difficile à définir, tant il fait office de grande boîte où tout (ou presque) peut y être inséré pour regrouper tout ce qui ne peut être expliqué. Cependant, le contexte révèle toujours son intérêt lorsque l'on procède à l'analyse d'une politique publique. (Hassenteufel, 2011)

Pour Hassenteufel, le contexte se définit dès lors comme « tout ce qui est extérieur aux interactions entre les acteurs d'une politique publique (et qu'ils ne maîtrisent pas) tout en n'étant pas indépendant d'eux du fait de son caractère construit. Si un contexte correspond en partie à des éléments mesurables et objectivables, il forme aussi une représentation mentale. » Ce contexte est, en partie, perçu par les acteurs comme une contrainte sur laquelle ils n'ont ni prise, ni pouvoir direct. Et en même temps, le contexte est en partie porté et construit par des acteurs des politiques publiques cherchant à imposer une représentation en termes de contraintes. Il distingue six grands types de contextes qui ont un impact sur l'ensemble de l'action publique : sociodémographique, scientifique et technique, étatique, économique, politique et international. (Hassenteufel, 2011)

Par ailleurs, John Kingdon se concentre quant à lui sur les dimensions du contexte de la mise sur agenda. Il en distingue trois flux indépendants : celui des problèmes, celui des politiques publiques et celui de la politique.

Le premier flux, appelé « problem stream », comprend les problèmes qui attirent l'attention des autorités publiques. Kingdon considère qu'il existe trois mécanismes principaux pour fixer cette attention ; des indicateurs (statistiques, par exemple), des événements marquants et des effets de rétroaction d'une politique, c'est-à-dire des informations faisant état d'échecs d'une politique publique dans le cadre d'une évaluation. (Kingdon, 1984)

Le deuxième flux, appelé « policy stream » ou encore « soupe primordiale », concerne l'ensemble des solutions d'action publique disponibles qui sont susceptibles d'être prises en charge par les acteurs de politique publique. Cette prise en compte dépend de critères tels que leur faisabilité technique, leur compatibilité avec les valeurs dominantes et leur degré d'anticipation des contraintes à venir. Enfin, le troisième flux, appelé « political stream », est construit de quatre éléments principaux ; l'opinion publique, les forces politiques organisées (partis politiques, en particulier), le pouvoir exécutif et la négociation collective. (Kingdon, 1984)

Pour Kingdon, la mise sur agenda s'opère ainsi « au moment de la conjonction de ces trois flux, lorsqu'un problème est reconnu, une solution est développée et disponible au sein de la communauté des politiques publiques, un changement politique en fait le moment adéquat pour un changement de politique et les craintes potentielles ne sont pas fortes. » Il s'agit d'un

moment singulier qu'il traduit comme la « policy window », soit la « fenêtre d'opportunité politique ».

7. L'analyse de la décision

La décision d'une politique publique est souvent comprise comme un acte ponctuel. Or, il ne s'agit pas d'un moment clairement identifiable et imputable à un acteur unique. Contrairement aux croyances populaires, « décider » ne résume pas uniquement à « exercer le pouvoir ». Selon Hassenteufel, l'enjeu est plutôt de montrer que la décision publique est un processus complexe, progressif et conflictuel. Ce processus est en outre construit par une pluralité d'acteurs, soumis à des contraintes, des rapports de force et une succession de choix.

« Dans les conceptions les plus courantes, la décision est synonyme d'action, plus précisément d'action résultant d'un choix. Le contrôle de la prise de décision est de ce fait assimilé à la détention du pouvoir : décider, c'est exercer le pouvoir. » (Hassenteufel, 2011) La décision est donc associée à l'idée de choix, mais aussi de volonté et de responsabilité. « Décider, c'est agir ; et agir, c'est exercer le pouvoir. » Cette vision correspond au fonctionnement symbolique de la démocratie représentative.

Or, l'analyse des politiques publiques montre que la décision ne correspond généralement pas à un moment unique et officiel. Elle résulte d'une succession d'étapes, de compromis, de négociations, de conflits, mais aussi de renoncements.

Par ailleurs, il paraît également important de souligner l'importance des non-décisions. Une politique publique n'est pas seulement faite de ce qui est explicitement décidé. Elle est aussi structurée par ce qui est écarté, oublié, reporté ou rendu impossible. « Une politique publique est autant, parfois plus, faite de non-décisions que de décisions ». (Hassenteufel, 2011) Dès lors, il convient d'étudier l'ensemble des options envisagées ; les alternatives abandonnées et les marges de manœuvre laissées aux acteurs.

La décision se construit progressivement à travers des interactions successives entre une pluralité d'acteurs spécialisés. Par ailleurs, le contexte est toujours aussi important dans les processus décisionnels. « Les décisions publiques sont contraintes par des variables budgétaires, politiques, institutionnelles, administratives, juridiques et supranationales. Ces éléments délimitent le champ des possibles et influencent les stratégies des acteurs. » (Hassenteufel, 2011)

Geert Teisman (2000) a formulé un modèle d'analyse des processus décisionnels, en partant non seulement de la multiplicité des acteurs et de leur rationalité limitée, mais aussi des interdépendances entre eux (« série (rounds) d'interactions ») et y intègre la dimension temporelle du processus. « Les interactions successives d'acteurs multiples, poursuivant des objectifs différents mais interdépendants, scandent le processus décisionnel qui est caractérisé par une dynamique progressive d'ajustement réciproque. » (Hassenteufel, 2011)

En définitive, Hassenteufel invite à adopter une approche dynamique et relationnelle de la décision publique. Plutôt que de rechercher un décideur unique ou un moment décisif, il s'agit de reconstituer finement les interactions, les séquences, les conflits, les compromis et les renoncements qui participent à la fabrication de l'action publique.

Cette perspective rejoint directement une démarche de recherche, qui dans ce cadre permet de mieux comprendre qu'une politique publique se construit comme le produit dynamique d'interdépendances entre acteurs, contraintes et opportunités.

Chapitre 2 : Cadre d'analyse

La question centrale de ce mémoire est : « comment et sous quelles conditions les interactions entre citoyens, élus et médias lors de conflits locaux dits NIMBY autour de projets controversés reconfigurent-elles la construction de l'action publique locale en Wallonie ? En sous-question : comment les élus locaux, dans leur position d'acteurs de proximité et de responsables politiques, parviennent-ils à absorber, contourner ou transformer ces conflits ? »

Afin d'opérationnaliser cette problématique, le cadre d'analyse a été construit à partir des cadres théoriques mobilisés ci-dessus, en particulier les recherches de Patrick Hassenteufel⁵ liées à la sociologie politique de l'action publique. L'objectif du modèle est de se pencher sur la manière dont les conflits locaux, constitutifs de mobilisations de type NIMBY ou autres, reconfigurent la construction de l'action publique locale en Wallonie, et la façon dont les élus locaux, en tant qu'acteurs de proximité et responsables politiques, réussissent à absorber, transformer ou contourner ces conflits. Dans cette approche constructiviste, les mobilisations contestataires ne sont pas appréhendées comme des comportements strictement défensifs ou irrationnels, mais comme des moments de politisation, de publicisation et de mise à l'épreuve de la légitimité de l'action publique locale.

Dans le but de lier la question centrale de la recherche à sa sous-question, quatre dimensions principales ont été élaborées dans le modèle d'analyse.

La première dimension pose le contexte initial, ce qui structure la controverse du projet dès le départ. Elle permet d'identifier les éléments qui influencent la manière dont le projet sera perçu, contesté et traité par les acteurs locaux. (Dimension 1 : caractéristiques du projet)

Les variables retenues concernant le cadrage du projet sont ; la nature du projet (économique/privé vs public/sociétal) ; le statut (public/privé/émergent) ; les objectifs (emploi, service public, politique sociale, etc.) ; le niveau de contrainte institutionnelle (marge de manœuvre des autorités locales) ; la temporalité du projet (urgence, projet de long terme) ; la présence d'enjeux financiers (incitant financier).

⁵ (Hassenteufel, 2011)

Elle a pour but de contextualiser le conflit et de prendre en considération un maximum de caractéristiques du projet porté. Cela paraît être une exigence lorsque l'on souhaite analyser une politique publique. D'autant plus qu'un projet X ne produit pas les mêmes effets en fonction de la logique qui est suivie. Celle-ci peut être relative à l'intérêt général, à une logique économique privée, à une obligation légale, ou encore, à un enjeu social.

La seconde dimension analyse qui agit, avec quelles ressources et quelle légitimité, et comment les rapports de force se structurent entre les acteurs. Elle repose sur la configuration des acteurs et sur la construction de l'action publique. Elle est directement liée aux interactions entre les acteurs (citoyens, élus, médias et administrations) et aux stratégies déployées pour peser sur le processus décisionnel. (Dimension 2 : configuration des acteurs et construction de l'action publique)

Dans cette dimension, les variables retenues sont ; les acteurs impliqués (citoyens mobilisés, élus locaux et régionaux, médias, administrations, acteurs privés) ; les ressources des acteurs : institutionnelles (mandat politique), cognitives (expertise), sociales (mobilisation collective), médiatiques (visibilité) et les stratégies déployées (opposition frontale, négociation, contournement, adaptation, abandon) ; les rapports de forces : asymétries, dépendances, capacité d'influence sur la décision.

Les travaux, notamment de Patrick Hassenteufel, ont montré que l'action publique était le produit d'interactions entre une pluralité d'acteurs. Qu'ils sont dotés d'intérêts, de ressources et de capacités d'action différents. D'un côté, les élus locaux disposent majoritairement de ressources institutionnelles et cognitives. De l'autre, les collectifs citoyens comptent des ressources plutôt territoriales et sociales, et souvent médiatiques. Par ailleurs, les médias, les administrations et les acteurs économiques disposent également de ressources propres qu'ils mobilisent pour structurer les rapports de force. On peut relever des ressources médiatiques et encore, cognitives. L'objectif de cette dimension est donc de mieux comprendre comment sont construites les alliances qui vont orienter le conflit.

La troisième dimension concerne un triple processus, celui de la construction du problème public, celui de sa publicisation et de sa mise sur agenda. Elle va dès lors analyser le conflit, dont son intensité et sa médiatisation, par ses acteurs qui le transforment (ou non) en problème

public. La dimension va aussi analyser l'inscription sur l'agenda politique local du problème public. (Dimension 3 : dynamique du conflit et mise à l'agenda)

Cette dimension est centrale dans le modèle imaginé. Elle est la plus complexe à opérationnaliser parce qu'elle doit tenir compte du caractère dynamique du conflit qui s'opère et de l'interaction entre tous les acteurs. De fait, c'est à ce moment-là que le problème est nommé et dont la responsabilité est imputée à l'un ou l'autre acteur. Dans les cas qui nous occupent, une attention particulière est apportée à la responsabilité imputée aux acteurs étatiques.

Dès lors, les variables retenues sont ; les formes de mobilisation (pétitions, manifestations, recours juridiques, médiatisation) ; l'intensité du conflit (faible, modérée, forte) ; le rôle des médias (amplification, cadrage du problème, mise en visibilité politique) ; la mise sur agenda (Hassenteufel) ; le problème devient-il public ? quels acteurs portent cette mise à l'agenda ? Impact sur l'agenda politique local ;

Les apports de Neveu liés à la construction des problèmes publics seront mobilisés, notamment par le triptyque « naming », « blaming » et « claiming ». L'idée étant d'identifier les conditions dans lesquelles une contestation locale franchit le seuil de la visibilité politique.

Les travaux de Garraud sur les cinq modèles de mise sur agenda sont également mobilisés, en ciblant ceux relatifs à l'agenda institutionnel, qui concerne directement l'analyse des politiques publiques. Ajoutons aussi les flux de contextualisation de Kingdon qui permettent de mieux comprendre ce qui attire l'attention des autorités publiques. Le but est d'identifier la potentielle « policy window ».

Dans cette dimension, une attention particulière est par ailleurs apportée aux arènes médiatiques et citoyennes. Enfin, elle s'intéresse aussi aux mécanismes par lesquels certains acteurs parviennent à imposer un nouveau cadrage du problème. Face à ce nouveau cadrage, les autorités locales sont dès lors contraintes de se positionner.

Enfin, la quatrième dimension concerne l'issue du projet et doit montrer concrètement ce que le conflit produit non seulement sur le projet initial, mais aussi sur l'action publique locale et sur le rôle des élus locaux. Elle permet d'analyser comment les conflits influencent la décision

publique locale. Et, elle doit s'envisager à travers l'interconnexion avec les trois précédentes dimensions. (Dimension 4 : effets sur l'action publique et rôle des élus locaux).

Ainsi, les variables retenues sont ; l'issue du projet (maintien, modification, abandon, reconfiguration) ; la transformation du projet (ajustements techniques, relocalisation, redéfinition des objectifs) et la redéfinition du problème public ; la capacité des élus à absorber le conflit (adaptation, blocage, contournement, abandon) ;

L'objectif de cette dimension est d'observer l'impact que le conflit produit sur les élus locaux. Ceux-ci vont s'en saisir, soit en l'absorbant, soit en le contournant. Ils peuvent également le transformer ou le bloquer. Ici aussi, l'issue du projet ne peut être comprise qu'en relation avec les dimensions précédentes.

Enfin, l'autre intérêt de cette dimension est de montrer que le conflit fait partie intégrante du processus de l'action publique. La controverse publique en deviendrait même un élément constitutif contraignant. Dans cette logique, les élus locaux redéfinissent leurs objectifs et leurs justifications afin de mettre en œuvre le projet.

Articulées entre elles, ces quatre dimensions forment une grille d'analyse, qui pourra être comparée. Elles permettent de suivre le conflit depuis ses conditions d'émergence jusqu'à ses effets sur la décision publique, en passant par la structuration des rapports de force et la mise à l'agenda du problème.

Ce modèle d'analyse propose donc un cadre théorique principal, fondé sur l'action publique comme processus relationnel et conflictuel. Étant entendu que « l'action publique est le produit d'interactions entre une pluralité d'acteurs aux intérêts, ressources et stratégies différentes. » (Hassenteufel, 2011) Le processus de mise à l'agenda y est ainsi central. Les mobilisations citoyennes contestataires, en renforçant leur visibilité médiatique et politique, participent à la qualification des enjeux en problèmes publics. Suivant cette logique, le conflit est interne et contraignant au processus de l'action publique, pas un élément accidentel ou étranger.

Le modèle, articulé autour de ces quatre dimensions, expose la genèse du projet controversé à la configuration des acteurs, puis à la dynamique du conflit et, enfin, à ses effets sur l'action publique et le rôle des élus.

Ce cadre d'analyse est mobilisé pour d'une part, analyser chaque cas étudié (Frameries et Mons) à partir des données qualitatives recueillies via les entretiens semi-directifs réalisés, les revues de presse, les observations et, d'autre part, pour conduire l'analyse comparative entre les deux cas dans le but d'identifier les facteurs menant aux trajectoires différentes des cas approchés.

La comparaison de ces deux cas, menée dans la suite du mémoire, met en exergue les mécanismes similaires des situations de conflit et identifiera les facteurs susceptibles d'expliquer les trajectoires divergentes des décisions.

Au fil de l'analyse, grâce au croisement des dimensions et à la comparaison, une ou plusieurs explications et réponses devraient progressivement se dégager. L'objectif étant d'identifier le conflit comme un élément, bien souvent contraignant, qui s'impose aux acteurs étatiques dans leur processus d'action publique. La controverse entre acteurs redéfinit alors non seulement l'action publique en elle-même, mais aussi la manière dont les élus locaux gouvernent.

Tableau synthétique n°1 du modèle d'analyse

Dimension du modèle	Objectif analytique	Variables principales	Ancrage théorique	Usage empirique dans l'analyse des cas
1. Caractéristiques du projet	Identifier les éléments initiaux qui cadrent la controverse et les marges de manœuvre des acteurs locaux	Nature du projet ; statut ; objectifs ; contraintes institutionnelles ; temporalité ; enjeux financiers ou incitants.	Hassenteufel Contextualisation de l'action publique. Le projet n'est pas analysé comme un objet neutre, mais comme une proposition contextualisée.	Comparer les cas à partir de leur point de départ et comprendre les effets des caractéristiques sur l'émergence du conflit.
2. Configuration des acteurs et construction de l'action publique	Identifier qui intervient dans le conflit, avec quelles ressources, quelle légitimité et quelles stratégies.	Acteurs impliqués ; ressources institutionnelles, cognitives, sociales et médiatiques ; quelles stratégies d'opposition, de négociation ou d'adaptation ; asymétries et dépendances.	Sociologie politique de l'action publique : approche constructiviste d'une logique interactionnelle de Hassenteufel.	Étudier les interactions entre acteurs ; les ressources mobilisées par chacun et leur capacité d'influence sur le cadrage du conflit.
3. Dynamique du conflit et mise sur agenda	Comprendre comment une opposition locale peut devenir un problème public et politique.	Formes de mobilisation ; intensité du conflit ; médiatisation ; cadrage du problème ; mise sur agenda ; désignation des responsabilités.	Neveu : « naming », « blaming », « claiming ». Garraud : participation, médiatisation, offre politique, anticipation, action corporatiste silencieuse. Kingdon : les 3 flux ; « problem stream », « policy stream » et « political stream » et identification de la « policy window ».	Retracer le déroulement du conflit : la publicisation du problème et son inscription à l'agenda local.
4. Effets sur l'action publique et rôle des élus locaux	Évaluer ce que le conflit produit sur le projet et sur les stratégies des élus locaux.	Issue (impact) du projet ; modifications ; abandon ; reconfiguration ; stratégies d'absorption, de contournement ou d'adaptation des élus.	Prolongation de l'approche interactionniste de l'action publique. Montrer que le conflit n'est pas étranger à la décision.	Comparer les trajectoires finales des cas et identifier les facteurs expliquant les différences d'issue.

Tableau synthétique n°2 de l'analyse comparative

Asymétrie structurelle	Projet d'usine de frites à Frameries (Cas 1)	Aire d'accueil des GDV à Jemappes (Cas 2)
Projet	Quelles caractéristiques rendent le projet plus ou moins conflictuel ?	Nature, contraintes, temporalité, visibilité, enjeux financiers et territoriaux.
Acteurs et ressources	Qui intervient et avec quelles ressources ?	Élus locaux, citoyens ou collectifs, administrations, médias, acteurs privés, leurs ressources et leurs stratégies.
Trajectoire du conflit	Comment l'opposition locale devient-elle un problème public ?	Mobilisation locale, médiatisation, cadrage du problème, revendications et mise sur agenda.
Décision publique	Que produit le conflit sur le projet et sur l'action des élus ?	Maintien, modification, abandon, reconfiguration et stratégies de gestion du conflit des élus locaux.

Chapitre 3. Démarche méthodologique

3.1 Une démarche qualitative et comparative

La démarche méthodologique repose sur une approche qualitative qui combine trois sources principales. La première consiste en une revue de la littérature scientifique relative au phénomène NIMBY, aux mobilisations conflictuelles, au cycle des politiques publiques, aux processus de construction et de mise sur agenda des problèmes publics, ainsi qu'à l'analyse de la décision et aux concepts théoriques mobilisés dans ce cadre. La seconde repose sur l'analyse de la presse locale et régionale, au moyen d'une revue de presse consacrée aux deux cas étudiés. Et la troisième s'appuie sur des entretiens semi-directifs réalisés avec les différents acteurs impliqués dans les deux cas choisis.

L'objectif de ce mémoire est de comprendre les interactions entre citoyens, élus locaux et médias dans des mobilisations dites NIMBY et leur influence sur la construction de l'action publique. Il s'agit de comprendre le mécanisme, pas de le mesurer. De manière plus précise, la recherche repose sur comment et dans quelles conditions les interactions entre différents acteurs en situation conflictuelle influencent l'action publique. Le nombre de mobilisations NIMBY rencontrées par ces acteurs et la diversité de leurs effets n'est ici pas nécessaire pour tenter de répondre à cette problématique.

3.2 Des dimensions du modèle aux propositions comparatives

Afin de donner au modèle une portée explicative, et non seulement descriptive, les quatre dimensions sont articulées en trois propositions comparatives, dérivées du cadre théorique et confrontées aux deux cas. Elles ne constituent pas des hypothèses à tester statistiquement, mais des attentes théoriques guidant la comparaison :

P1. Le cadrage initial du projet (dimension 1) structure le registre dominant de la contestation : un projet privé à finalité économique (Clarebout) tend à nourrir des conflits liés aux incertitudes et au contenu (registres substantiel et d'incertitude de Poirier Elliott), tandis qu'un équipement public destiné à un groupe stigmatisé (aire d'accueil) tend à déplacer le conflit vers les registres des incertitudes et des procédures.

P2. La trajectoire du conflit (dimension 3) dépend moins de l'intensité de la mobilisation que de la configuration des ressources et des alliances (dimension 2) : une mobilisation dotée de

relais médiatiques et politiques impose son cadrage du problème et contraint la mise sur agenda ; à défaut, le problème demeure confiné (modèles « silencieux » de Garraud).

P3. Les stratégies des élus locaux (dimension 4) - absorption, contournement, transformation ou abandon - varient selon leurs ressources propres et la proximité des échéances électorales, dans les logiques de « credit claiming » et de « blame avoidance » (Hassenteufel) ; l'issue du projet ne peut donc être lue comme la simple traduction du rapport de force initial.

3.3 Le matériau empirique : entretiens, presse et observation

Dans un second temps, huit entretiens semi-directifs ont été réalisés avec pour objectifs de rencontrer la diversité des acteurs impliqués dans les deux cas étudiés (élus, citoyens, administratifs, médias)⁶. Les acteurs ont été identifiés, en fonction de leur implication dans les projets, et rencontrés soit sur le terrain, soit en visioconférence. Les entretiens ont duré entre 45 minutes et 1h30, selon les intervenants, et ont été enregistrés à l'aide d'une application dictaphone, avec l'accord des personnes rencontrées. Les retranscriptions⁷ ont fait l'objet d'un travail de nettoyage destiné à supprimer les hésitations, répétitions et digressions non nécessaires, tout en conservant le fond, le sens et la logique du propos.

Voici, sous forme de tableau n°3, la liste des différents acteurs entretenus :

Tableau n°3 : corpus des huit entretiens semi-directifs

Nom et prénom de l'entretenu	Fonction	Sphère du modèle	Date	Durée	Lieu	Cas
Dominique David (n°1)	Cheffe de service PCS de la Ville de Mons	Administrative	22/06/2026	1h21	Son bureau, à Mons	Aire d'accueil pour les gens du voyage (Mons)
Stéphane Maucci (n°2)	Ex-chef de cabinet du bourgmestre / Directeur du service prévention de la Ville de Mons	Administrative et politique	25/06/2026	54'	Son bureau, à Mons	Aire d'accueil pour les gens du voyage (Mons)
Nicolas Martin (n°3)	Bourgmestre de Mons	Politique	25/06/2026	42'	Visio (teams)	Aire d'accueil pour les gens du voyage (Mons)

⁶ Guide d'entretien, annexe 1.

⁷ Ce travail a été réalisé partiellement à l'aide de l'IA Copilot, en veillant à préserver la fidélité du contenu, mais ponctuellement reformulé pour en améliorer la compréhension. Microsoft. (2026) Copilot (version du 22 juin 2026) [Large language model]. <https://copilot.microsoft.com/>

Jean-Marc Dupont (n°4)	Ex-bourgmestre de Frameries	Politique	02/07/2026	1h14	Bureau, à Mons	Création d'une usine « Clarebout Potatoes »
Ahmed Ahkim (n°5)	Directeur du centre de médiation GDV	Administrative et associative	05/07/2026	1h04	Visio (teams)	Aire d'accueil pour les gens du voyage (Mons)
Lucie Jannet (n°6)	Cheffe d'édition du journal La Province / Sudinfo	Médiatique	07/07/2026	60'	Bureau de La Province, à Mons	Aire d'accueil pour les gens du voyage (Mons) Création d'une usine « Clarebout Potatoes »
Florence Defourny (n°7)	Porte-parole du Collectif « La Nature sans friture » (NSF)	Associative	09/07/2026	1h25	Bureau, à Frameries	Création d'une usine « Clarebout Potatoes »
Caroline Decamps (n°8)	Directrice générale de l'IDEA	Administrative	14/07/2026	1h18	Bureau de l'IDEA, à Mons	Création d'une usine « Clarebout Potatoes »

Précisons que pour le cas de l'aménagement d'une aire d'accueil pour les gens du voyage, un entretien n'a pas pu être réalisé avec un acteur citoyen. Certains ont fait part de leur refus de participer à la démarche, malgré les garanties données sur l'anonymisation des propos qui auraient été tenus. Cette limite est partiellement comblée grâce aux observations réalisées et aux propos tenus par certains de ces citoyens dans des publications publiques sur les réseaux sociaux et dans les articles de presse recueillis. Si des propos tenus ont néanmoins été repris, ils ont été anonymisés.

L'approche qualitative apparaît adéquate pour accéder au sens donné par les acteurs. Les entretiens réalisés donnent la possibilité de collecter les représentations, les perceptions, les stratégies, mais aussi les obstacles et les leviers des élus, des citoyens, des médias et des fonctionnaires. Ces dernières sont particulièrement dépendantes de l'environnement territorial, institutionnel et politique. La compréhension fine de ces environnements, dans le temps et dans l'espace, est indispensable. Le croisement des entretiens semi-directifs et des sources médiatiques permet une triangulation des points de vue. Elle est nécessaire pour confronter les perceptions des acteurs et retracer les différentes séquences du processus. La diversité des sources participe aussi à l'élargissement du spectre et limite le biais d'une source unique.

Notons néanmoins que dans le cadre notamment de l'analyse de la mise à l'agenda, des sources secondaires ont été étudiées à travers les articles parus dans la presse locale et régionale. Pour les deux cas, un travail de recherche spécifique a ainsi été mené dans le but de croiser les données recueillies au cours des entretiens, mais aussi de mieux dégager le séquençage de

l'action publique. L'objet porte sur un processus et donc sur une dynamique d'interactions dans le temps. Par conséquent, ces données paraissent difficilement quantifiables⁸.

Le corpus de presse est délimité comme suit : pour le **cas Clarebout**, la période du 5 janvier 2019 au 4 février 2023 et les titres (voir Annexe n°1), soit 37 articles ; pour le **cas de l'aire d'accueil**, la période du 15 juin 2017 au 01 juillet 2026 et les titres (voir Annexe n°2), soit 26 articles. Les articles ont été sélectionnés selon leur date, leur source, leur pertinence et la diversité des acteurs, avec une focale sur l'année 2019 pour le cas Clarebout et sur l'année 2021 pour le cas de l'aire d'accueil et sont répertoriés en annexes n°1 et n°2.

Pour le cas de l'usine « Clarebout Potatoes », un premier travail avait déjà été réalisé au cours de ce parcours académique. À l'époque, le dossier n'était pas clôturé, il a donc été actualisé avec d'autres articles de presse. Il a également été recentré et synthétisé pour être pertinemment mobilisé dans cette recherche.

3.4 La méthode d'analyse du matériau

La démarche articule ainsi un moment déductif et un moment inductif : le modèle à quatre dimensions, construit à partir du cadre théorique, structure le recueil et le codage du matériau ; en retour, le terrain fait émerger des catégories non anticipées qui affinent, voire amendent, le modèle. C'est une logique abductive, faite d'allers-retours entre théorie et données, davantage qu'une démarche strictement inductive. Concrètement, les retranscriptions et les articles de presse font l'objet d'une analyse thématique codée selon les variables des quatre dimensions ; les extraits d'entretiens cités dans l'analyse sont référencés selon un format unique (nom, entretien, date, page de la retranscription).

Cette part inductive de la démarche permet également de faire émerger des catégories d'analyse qui reposent sur le terrain et de les confronter au cadre théorique. Les données issues des entretiens et de la presse ont ensuite été mobilisées pour alimenter les différentes dimensions du modèle d'analyse. Chaque cas a d'abord été étudié séparément, puis comparé afin d'identifier les facteurs explicatifs des trajectoires contrastées.

⁸ L'approche quantitative aurait amené à dégager principalement des variables relatives par exemple, à la fréquence des conflits ou à la quantité de citoyens mobilisés. Elle aurait été moins adaptée pour recueillir et analyser les mécanismes, les interactions entre acteurs et les logiques de constructions de l'action publique.

Cette logique comparative permet de mieux comprendre comment et sous quelles conditions les conflits locaux de type NIMBY peuvent reconfigurer l'action publique locale et modifier la manière dont les élus appréhendent, gèrent et transforment ces situations. Elle apparaît particulièrement pertinente, même indispensable, dans l'analyse des variables qui influencent réellement les décisions publiques et sur les conditions dans lesquelles ces influences s'opèrent. Les différences d'intensité des mobilisations, de couverture médiatique, de réactions politiques et d'issue de l'action publique vont dès lors émerger. La comparaison doit faire émerger le contexte spécifique de chaque situation de ce qui pourrait être considéré comme un mécanisme plus général.

3.5 Posture, éthique et réflexivité

Les interlocuteurs sont cités nominativement, au titre de leurs fonctions publiques ou de leur rôle de porte-parole. Chacun a donné son accord à cette attribution ; les passages relevant de la sphère privée ou susceptibles de porter préjudice à des tiers sont paraphrasés ou anonymisés. Les propos de citoyens recueillis sur les réseaux sociaux sont mobilisés uniquement lorsqu'ils sont publics, et cités sans identification nominative.

L'usage d'outils d'intelligence artificielle dans ce travail est déclaré conformément aux règles de l'UCLouvain : un assistant a été utilisé pour le nettoyage des retranscriptions. La fidélité des retranscriptions nettoyées a été vérifiée sur les enregistrements.

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Si j'ai eu recours à l'IA, j'ai scrupuleusement respecté les règles établies en la matière par la note du bureau Faculté ESPO en date du 1er juillet 2024, tout particulièrement dans son point 4.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiant(e)s en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses en ce compris l'usage des outils d'intelligence artificielle générative et savoir qu'un plagiat ou que toute autre forme d'irrégularité est une faute grave et est susceptible de donner lieu aux procédures et sanctions prévues aux articles 107 à 114 du RGEE (Règlement général des études et des examens). »

En outre, il convient de préciser les activités professionnelles de l’auteure de ce mémoire. En effet, sur les quinze dernières années ; des activités professionnelles journalistiques, de 2011 à novembre 2018, ont été exercées notamment au sein de la rédaction montoise du quotidien d’informations *La Dernière Heure / Les Sports* ; des activités de conseiller en communication, d’attaché de presse et de porte-parole à la Ville de Mons (au cabinet du Bourgmestre) sont également exercées depuis décembre 2018 jusqu’à ce jour. Cette trajectoire a permis une connaissance prolongée du terrain sous deux statuts successifs : celui d’observatrice journalistique (2011-2018), puis celui d’actrice impliquée au sein du cabinet du bourgmestre de Mons (depuis décembre 2018), y compris pendant la période du conflit relatif à l’aire d’accueil. Il s’agit d’un apport, mais aussi d’un biais qui est, rigoureusement, souligné et explicité en 3.6 de ce chapitre.

3.6 Les limites de la démarche

Quatre limites sont assumées. Premièrement, l’absence d’entretien avec un acteur citoyen pour le cas de l’aire d’accueil, partiellement compensée par les observations et les sources publiques ; ce déficit devra être rappelé lors de l’interprétation des résultats de ce cas. Deuxièmement, le design à deux cas n’autorise aucune généralisation statistique : la portée des résultats est analytique. Troisièmement, la proximité professionnelle de l’auteure avec les deux dossiers constitue à la fois une ressource d’accès au terrain et un biais, dont la gestion est explicitée ci-dessous.

Afin de tenter de neutraliser au maximum ces biais, ont été écartées, volontairement, les données secondaires, relevant notamment des articles de presse produits par l’auteure. Ont, par ailleurs, été écartées les notes de réunions et les rapports officiels ou non, qui n’auraient pas été rendus publics (l’étude générale des sites pérennes pour les gens du voyage, par exemple). Au niveau des entretiens réalisés, ces biais ont été dès le départ signalés. À noter que l’auteure n’a aucun statut hiérarchique supérieur à l’égard des entretenus. Néanmoins, la connaissance d’une certaine historicité des dossiers et la proximité des entretenus avec l’auteure ont pu avoir une incidence. L’auteure a alors opté pour des entretiens semi-directifs, et pas directifs, ainsi que pour une distanciation physique avec les entretenus, lorsque cela semblait nécessaire (avec le Bourgmestre de Mons, par exemple).

Quatrièmement, les entretiens ont été menés alors que l'un des deux dossiers demeure politiquement sensible, ce qui peut orienter les récits des acteurs institutionnels ; la triangulation avec la presse vise précisément à limiter ce biais de reconstruction.

PARTIE II. Étude de cas à Frameries

Préambule : présentation du terrain

Le projet de création d'une nouvelle unité de production et de transformation de la pomme de terre à Frameries (province de Hainaut, Région wallonne, Mons-Borinage) du groupe « Clarebout Potatoes » a vu le jour en septembre 2018. L'entreprise flamande Clarebout Potatoes fait partie des leaders mondiaux en matière de transformation de pommes de terre fraîches en produits précuits et surgelés, disposait déjà de quatre hangars de stockage de pommes de terre de 18.000 m² à Frameries (l'exploitation de ces terrains a commencé en 2016). Les acteurs principaux en présence dans ce dossier sont ; la Région wallonne, l'IDEA, l'entreprise privée, le collège communal de Frameries, l'administration communale de Frameries, les riverains à travers le collectif « La Nature sans Friture », les médias.

En raison de la multitude d'acteurs impliqués dans ce projet, il a été décidé de sélectionner une personne par catégorie d'acteurs, en débutant par ; le bourgmestre de Frameries, Jean-Marc Dupont ; la porte-parole du collectif « La Nature sans Friture » (NSF), Florence Defourny ; la directrice de l'IDEA, Caroline Decamps et enfin, la cheffe d'édition du journal « La Province » du groupe *Sudinfo*, Lucie Jannet.

Chapitre 1 : caractéristiques du projet privé

« Clarebout Potatoes » dispose de deux sites de production et de transformation de pommes de terre en Belgique : le premier à Neuve-Église (commune de Heuvelland, province de Flandre-Occidentale, Région flamande) et le second à Warneton (commune de Comines-Warneton, province de Hainaut, Région wallonne, Wallonie picarde). Ces deux villages sont situés à proximité de la frontière française (à 20 km de Lille). Frameries est également située à un jet de pierre de la France (10 km), via le R5 donnant accès à l'E19/E42.

Souhaitant développer ses activités en Hainaut et principalement à Frameries, où l'entreprise dispose déjà de hangars de stockage et de terrains en friche, Clarebout Potatoes s'est tournée vers l'intercommunale de développement économique et d'aménagement de Cœur du Hainaut (IDEA), chargée notamment de la valorisation économique du territoire de Cœur du Hainaut. Ses objectifs sont de construire un congélateur sur son site actuel et, ensuite, de procéder à la création d'une usine de production de frites surgelées et d'autres produits dérivés de la pomme de terre. Pour porter un tel projet, le terrain sollicité par l'entreprise auprès de l'IDEA devait

répondre à une série de critères, tels qu'une certaine superficie (16 à 20 ha), une localisation en zone industrielle reprise au plan de secteur, une importante alimentation en eau potable et, encore, une alimentation suffisante en gaz et en électricité.

Face aux perspectives de développement potentielles et aux besoins futurs de l'entreprise⁹, l'IDEA s'est donc mise en quête d'un terrain sur sa zone de couverture susceptible d'être compatible avec les activités agroalimentaires de l'entreprise. Les nouveaux terrains « Frameries Donnaire » mis en œuvre entre les zones de « Frameries Industrie » et de « Frameries Crachet » pouvaient être proposés à l'entreprise Clarebout Potatoes, soit à proximité directe de l'activité déjà menée par l'industriel au niveau du chemin de Binche S/N à 7080 Frameries.

En septembre 2018, l'IDEA lui a accordé « un droit de préférence », lui permettant ainsi d'entamer les différentes études et enquêtes relatives à ce type de projet. Il s'agit d'un engagement par lequel le propriétaire d'un bien s'oblige à le proposer en priorité au bénéficiaire de ce droit s'il décide de le vendre. Cela offre la première opportunité de négocier ou d'égaliser l'offre d'un tiers.

Le 14 janvier 2019, les habitants de Mons-Borinage découvraient dans la presse qu'une usine de production de 2.300 tonnes de frites surgelées par jour et de 400 tonnes de spécialités (croquettes, rösti, etc.) allait s'installer dans le parc d'activités économiques à caractère industriel dit « Donaire » à Frameries, qu'il s'agissait d'un investissement privé de 300 à 450 millions d'euros et que celui-ci créerait, à terme, 300 emplois directs et plusieurs centaines d'autres lors de la construction. (Berlier, 2019 ; Toubreau, 2019)¹⁰

Quinze jours plus tard, le 29 janvier 2019, une réunion d'information préalable du public (RIP) relative au projet était organisée à Frameries en vue de lancer les différentes étapes des procédures administratives et juridiques qui régissent l'obtention, ou non, d'un permis (de classe 1) par la Région wallonne.

En conclusion de ce chapitre, l'analyse de la première dimension a soulevé les caractéristiques du projet. Ses objectifs sont multiples mais principalement économiques grâce à la création de nombreux emplois. Le projet est construit sur le long terme et les enjeux financiers sont

⁹ Annexe n°2, p49

¹⁰ Annexe n°2, p37 ; p39

importants du fait de l'investissement privé de 300 à 450 millions d'euros. Le niveau de contrainte institutionnelle est également notable compte tenu de l'espace requis pour la construction de cette nouvelle unité de production, de la vocation industrielle indispensable du terrain sélectionné (disponibilité du foncier) et des implications d'acteurs régionaux et des législations wallonnes en vue d'obtenir le permis. La marge de manœuvre des élus locaux semble relativement forte dans la construction de l'action publique locale, mais limitée dans ses dispositions finales.

Chapitre 2 : Acteurs, ressources et interactions

2.1. Acteurs étatiques

La politisation du projet d'implantation a mobilisé un nombre important d'acteurs politiques, appartenant à des partis politiques, des niveaux de pouvoir et des territoires distincts. Ceux-ci ne se limitent d'ailleurs pas à la commune directement concernée, Frameries, mais s'étendent aussi aux communes voisines, notamment Mons, Boussu, Dour ainsi qu'aux instances supracommunales (IDEA et son conseil d'administration composé d'acteurs politiques) et régionales (ministres en charge des compétences de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de l'économie, ...).

On retrouve ainsi des élus locaux (Berlier, 2019)¹¹, tels que Jean-Marc Dupont (PS), alors bourgmestre de Frameries, issus des majorités et minorités politiques des communes limitrophes. À ces acteurs communaux s'ajoutent des représentants d'institutions collectives, comme les membres du conseil d'administration de l'IDEA. La controverse a aussi été portée à des niveaux supralocaux (Berlier, 2021)¹² par des députés régionaux ou fédéraux, ainsi que par les ministres régionaux compétents en matière d'aménagement du territoire ou d'environnement, et leurs cabinets.

Cette pluralité met en évidence une forte imbrication entre enjeux locaux, supracommunaux et régionaux, chaque acteur intervenant à partir d'une position institutionnelle, politique ou territoriale spécifique. Dans cette configuration, le choix de retenir le bourgmestre de Frameries comme élu local apparaît particulièrement pertinent : il incarne à la fois la proximité avec les citoyens, la responsabilité politique directe sur le territoire communal et la capacité à articuler les rapports entre mobilisation locale, médiatisation et niveaux de décision supérieurs.

¹¹ Annexe n°2, p35

¹² Annexe n°2, p6

2.1.1. Les acteurs politiques / bourgmestre et élus locaux

Les premières prises de parole publiques du bourgmestre de Frameries, Jean-Marc Dupont sont très favorables à l'implantation de cette nouvelle usine ; « mon premier sentiment est que c'est une excellente nouvelle pour la région, parce qu'il y a des centaines d'emplois à la clef, dans une région où le taux de chômage est à 17 % ! » (Toubeau, 2019 ; Berlier, 2019)¹³ ; « Au départ, toutes les conditions semblaient réunies : un terrain industriel, une région qui a besoin d'emplois et un investissement privé très important. C'est évidemment un élément très fort. Le projet nous est arrivé comme une bonne nouvelle économique. » (Dupont, n°4, 2026, p1)

À partir de la grille proposée par Hassenteufel (2011), Jean-Marc Dupont apparaît comme un acteur politique disposant d'une combinaison de ressources diversifiées, dont l'usage évolue au fil du conflit. En tant que bourgmestre de Frameries, il bénéficie d'abord d'une ressource positionnelle et institutionnelle majeure : son mandat électif lui confère une légitimité spécifique pour intervenir dans la construction de l'action publique locale et pour parler au nom de la collectivité. Cette ressource est toutefois ambivalente. Elle lui permet de porter publiquement le projet comme une opportunité économique pour le territoire. Dans un second temps, lorsque la contestation s'intensifie, cette même position l'expose directement à la pression citoyenne et médiatique, l'obligeant à réorienter sa posture vers la défense des habitants.

Jean-Marc Dupont mobilise aussi des ressources cognitives, liées à sa compréhension progressive du dossier, de ses dimensions économiques, juridiques, environnementales et sociales. Au départ, son cadrage du projet est principalement économique : « Toutes les conditions semblaient réunies : un terrain industriel, une région qui a besoin d'emplois et un investissement privé très important. » (Dupont, n°4, 2026, p3) Cependant, la mobilisation protestataire introduit de nouveaux éléments d'information, notamment sur les précédents environnementaux de l'industriel. (Hermand, 2019)¹⁴ L'élue reconnaît alors les limites de la rationalité administrative et technique : « Mon discours est devenu totalement inaudible. On n'était plus dans le rationnel ; les gens ne croyaient plus que les règles suffiraient. » (Dupont, n°4, 2026, p3)

¹³ Annexe n°2, p43, p37

¹⁴ Annexe n°2, p41

La ressource cognitive se transforme donc au cours du conflit : elle ne se limite plus à maîtriser le cadre légal ou économique, mais implique de comprendre les perceptions sociales, les inquiétudes environnementales et les conditions d'acceptabilité du projet.

Ses ressources sociales et relationnelles sont également déterminantes. Elles renvoient à sa capacité à s'appuyer sur son collègue communal, sur l'opposition, sur l'administration locale et sur les services régionaux afin de transformer la contestation en solution institutionnelle. « Ce qui nous a permis d'aboutir, c'est d'abord l'unité politique au sein de la commune, y compris avec l'opposition. » (Dupont, n°4, 2026, p4)

Vient alors s'ajouter le rôle central de l'administration communale, que Jean-Marc Dupont présente comme un appui indispensable et décisif. « Notre administration a joué un rôle essentiel. Elle s'est mobilisée fortement et a trouvé les outils juridiques permettant d'éviter l'implantation de l'usine. » (Dupont, n°4, 2026, p4) Ces éléments montrent que l'action publique locale ne repose pas uniquement sur la décision individuelle de l' élu, mais sur son aptitude à activer un réseau institutionnel, administratif et politique. (Toubeau, 2020)¹⁵

Enfin, Jean-Marc Dupont dispose d'une ressource temporelle et stratégique, qui tient à sa capacité à adapter sa posture au moment où le rapport de force devient défavorable au projet. Le conflit l'amène à passer d'un rôle de promoteur du développement économique à celui de bourgmestre protecteur de sa population. Il formule explicitement ce changement : « À un moment, je me suis dit : je ne peux pas porter ça seul. Je dois reprendre ma posture de bourgmestre et défendre ma population. » (Dupont, n°4, 2026, p4)

La combinaison des ressources de Jean-Marc Dupont montre ainsi que le bourgmestre n'est pas seulement un acteur institutionnel disposant d'un mandat électif. Il est un acteur pris dans des rapports de force électoraux, médiatiques, citoyens et administratifs. Sa ressource principale reste son ancrage d' élu local, mais celle-ci ne produit ses effets qu'en interaction avec d'autres ressources : la maîtrise progressive du dossier, la capacité à mobiliser l'administration, l'unité politique communale, la lecture du calendrier électoral et la prise en compte de la mobilisation citoyenne.

¹⁵ Annexe n°2, p30

Le cas Clarebout illustre dès lors pleinement l'idée de Hassenteufel (2011) selon laquelle l'action publique se construit dans l'interaction entre des acteurs dotés de ressources différentes, mais aussi dans la capacité de certains acteurs politiques à recomposer leur stratégie lorsque le conflit transforme les conditions de légitimité de la décision publique

Le bourgmestre est directement concerné par le conflit fondé sur les incertitudes, selon la grille de Poirier Elliott, puis sur le conflit substantiel relatif au contenu même de la décision d'implantation, également sur celui des procédures.

2.1.2. les acteurs institutionnels / commune, IDEA, RW

Le cas de l'usine met également en lumière l'intervention d'acteurs administratifs et institutionnels, dont le rôle s'inscrit davantage dans l'instruction, l'encadrement et la validation du processus d'implantation et donc de la décision. Leur présence donne à voir une autre dimension du conflit : celle d'un projet soumis à une série de procédures, d'expertises et de contrôles qui contribuent à structurer, voire à déplacer, les termes du débat public.

À ce stade, on peut d'ailleurs les identifier et les regrouper en plusieurs catégories. D'un côté, il y a les structures chargées du développement territorial et économique, avec l'IDEA (Berlier, 2021)¹⁶, ainsi que sa direction générale, incarnée notamment par Caroline Decamps. De l'autre, plusieurs administrations régionales spécialisées se sont greffées au traitement du dossier. La DGO3, compétente en matière d'agriculture et d'environnement, la DGO4, chargée de l'aménagement du territoire, ou encore le Département de la police et des contrôles (DPC), qui assure des missions de contrôle administratif. (Widart, 2019)¹⁷

À cela s'ajoutent les administrations communales directement concernées par l'implantation, ou par ses effets sur le territoire. Principalement, les communes de Frameries, de Mons et de Quévy. Et encore, des acteurs juridictionnels, comme l'auditeur du Conseil d'État, le Conseil d'État lui-même, et l'auditeur de la Cour du travail de Mons. Ce qui indique que la controverse ne s'est pas cantonnée aux arènes médiatiques ou politiques. Elle s'est aussi déplacée dans des espaces administratifs, techniques et juridiques. (Toubeau, 2020)¹⁸

¹⁶ Annexe n°, p13

¹⁷ Annexe n°2, p54

¹⁸ Annexe n°2, p30

Dans le cas qui nous occupe, Caroline Decamps expose ainsi le raisonnement porté par l'IDEA qui repose sur : « une logique de développement économique supracommunal et d'usage stratégique du foncier industriel. La parcelle de 25 hectares concernée est une « parcelle pépète » : « elle est située en zone industrielle, dispose d'importantes capacités en eau, en gaz et en électricité, et peut être raccordée à des infrastructures utiles à une activité industrielle lourde. Pour IDEA, il ne s'agit pas d'une parcelle ordinaire à commercialiser rapidement, mais d'un terrain rare, qu'il faut réserver à un investisseur capable d'en utiliser toutes les caractéristiques et de générer beaucoup d'emplois. » (Decamps, n°8, 2026, p1)

L'IDEA dispose de terrains disponibles et de l'expertise nécessaire pour orienter les investisseurs. Sa mission est d'attirer des activités économiques et/ou industrielles sur des terrains qu'elle a équipés en conséquence et de créer des emplois. C'est son objet social, elle joue ici un rôle d'intermédiaire ou d'opérateur économique pour le compte des communes qui lui sont affiliées. Ses ressources sont principalement positionnelles, matérielles, cognitives et politiques.

La Région wallonne est quant à elle chargée d'instruire le dossier lorsqu'une demande de permis est formulée. C'est également elle qui est chargée de réaliser les études en vue d'objectiver sa décision quant à l'implantation ou non d'une activité industrielle. Ses ressources sont aussi principalement positionnelles, matérielles, cognitives, politiques.

Ces acteurs sont aussi directement concernés par le conflit fondé, principalement le substantiel et celui liés aux procédures suivies. Dans cette perspective, identifier les acteurs administratifs et institutionnels permet de comprendre que le conflit concerne aussi, plus concrètement, la manière dont les institutions publiques encadrent, instruisent, contrôlent et, en bout de chaîne, légitiment les décisions relatives à l'implantation.

2.1.3. Contexte des acteurs étatiques

Dans le processus, l'implication des autorités communales de Frameries, et plus particulièrement du collège communal, composé du bourgmestre et des échevins, s'est ici faite légèrement en amont, fin d'année 2018. L'IDEA explique que cela se fait pour tout projet d'implantation et d'aménagement en lien avec les communes visées par une implantation économique ou industrielle. (Decamps, n°7, 2026, p2)

Le contexte est aussi politique puisque les acteurs politiques sortent des élections communales et provinciales de 2018 et commencent une nouvelle campagne électorale en vue du scrutin régional et fédéral du 26 mai 2019. Il est donc à mettre en relation avec la médiatisation du projet. Cette mise en visibilité s'est faite en deux temps : d'abord avec l'organisation d'une conférence de presse¹⁹ à Frameries, portées conjointement par le bourgmestre, l'IDEA et l'industriel et, ensuite, avec l'organisation d'une réunion d'information préalable²⁰ (RIP).

La publicisation, puis la mobilisation des riverains et la prudence croissante des partis politiques ont transformé progressivement le soutien au projet en coût politique. Jean-Marc Dupont : « Le moment de bascule, pour moi, c'est l'isolement. Je me suis retrouvé seul, y compris parmi mes proches politiques. » Cette citation (Dupont, n°4, 2026, p4) illustre la manière dont la ressource électorale peut se retourner en contrainte lorsque l' élu local ne parvient plus à maintenir un alignement entre son action, son camp politique et les attentes exprimées par la population. (Toubeau, 2019)²¹

Pour Caroline Decamps, directrice de l'IDEA, le contexte est avant tout économique. Elle décrit que ce projet coïncide avec une croissance industrielle forte de « Clarebout Potatoes », présenté comme un important industriel flamand. « Le premier contact avec IDEA porte sur un projet limité : trouver un terrain d'environ quatre hectares à Frameries pour y construire un hangar de stockage. Mais, très vite, IDEA y voit un levier d'attractivité économique plus large : si l'intercommunale se montre proactive, notamment en réalisant rapidement les voiries et les équipements nécessaires, l'industriel pourrait ensuite implanter sur le territoire sa grande unité de production. Celle-ci est alors envisagée comme un investissement compris entre 350 et 400 millions d'euros, avec plusieurs centaines d'emplois directs et une promesse de recrutement

¹⁹ Conférence de presse datée du 14 janvier 2019, à Frameries.

²⁰ Réunion d'information préalable datée du 29 janvier 2019, à Frameries.

²¹ Annexe n°2, p51

local, y compris pendant la phase de construction et de formation, » détaille-t-elle. (Decamps, n°7, 2026, p1)

2.1.4. Stratégies politiques et institutionnelles

La stratégie du bourgmestre, Jean-Marc Dupont évolue fortement au cours du processus et est analysée en trois temps.

Tout d’abord, Jean-Marc Dupont adopte une stratégie de légitimation du projet : il s’appuie sur les ressources classiques de l’élu local, à savoir son mandat, sa position institutionnelle, sa vision économique de la région et la promesse de nombreux emplois. Le projet est cadré comme une opportunité de développement économique local : investissement privé important, création d’emplois, valorisation d’un terrain industriel et redynamisation d’un bassin économique fragilisé. Cette stratégie repose sur une logique rationnelle à la fois administrative, mais surtout économique.

En résumé, si le terrain est industriel, si les normes peuvent encadrer l’activité et si les procédures sont respectées par tous les acteurs impliqués, alors le projet peut être défendu politiquement et publiquement. Cette stratégie est également menée par l’IDEA.

La seconde stratégie développée par Jean-Marc Dupont et identifiée est directement reliée à la mobilisation citoyenne contestataire. Celle-ci s’intensifie rapidement et la forte médiatisation rend le dossier politiquement sensible. Le bourgmestre modifie alors progressivement sa posture, considérant qu’il ne peut plus uniquement défendre le projet au nom de l’emploi ou de sa légalité. Sa stratégie est assimilée à celle de l’absorption du conflit.

En d’autres termes, il reconnaît la force de la mobilisation, l’évolution du rapport de force et le risque de rupture avec une partie de sa population locale. Le moment qu’il décrit comme majeur est celui de son isolement politique où il réoriente sa position. Sa stratégie consiste alors à « reprendre sa posture de bourgmestre », c’est-à-dire à se repositionner comme élu de proximité chargé de défendre sa population. Il cherche ainsi à restaurer sa légitimité politique, non plus en soutenant le projet, mais en s’en distançant. Cette stratégie n’est pas suivie par les services administratifs de l’IDEA, mais par son conseil d’administration.

D’autres acteurs institutionnels, principalement des départements régionaux d’études en matières environnementales, administratives, juridiques, et d’aménagement du territoire ont

produit des analyses, des études de faisabilité, des conditions, etc. La stratégie de ces acteurs consistait à objectiver et reposer le cadre institutionnel du projet.

Enfin, lorsque le conflit avec les acteurs citoyens tend à s'apaiser, Jean-Marc Dupont a développé une nouvelle stratégie pour contourner le problème désormais public. L'idée n'était plus seulement de s'opposer politiquement au projet, mais de trouver des outils (administratifs et juridiques) capables de bloquer l'implantation de l'usine de « Clarebout ». Il s'agit d'un contournement. Il passe par la mobilisation de l'administration communale de Frameries, par la recherche de leviers urbanistiques et par l'élaboration d'une solution juridiquement défendable.

En résumé, plutôt que d'affronter directement le projet sur le seul terrain politique, avec l'appui de la commune de Frameries et du collectif « NSF », il mobilise les outils locaux pour rendre l'implantation impossible ou très difficile (changement d'affectation, SOL, ...) La combinaison de ses ressources, ainsi que celles qu'il a apprises au cours du processus, est ici mobilisée. (Berlier, 2020)²²

2.2. Acteurs non étatiques

La mobilisation autour du projet d'usine ne s'est pas limitée à l'expression d'un petit groupe de riverains directement concernés : elle a au contraire mobilisé une pluralité d'acteurs issus de la société civile, aux profils et aux intérêts variés. Ceux-ci peuvent être distingués en plusieurs sous-catégories. La première regroupe les citoyens affectés par la proximité immédiate du projet, majoritairement les membres du collectif citoyen « La Nature sans Friture » (Berlier, 2019)²³ et de l'ASBL « Les Amis du Crachet », parmi lesquels on retrouve Florence Defourny, la porte-parole du collectif « NSF ». (Arnould, 2019)²⁴

« Plusieurs habitants ont découvert le projet au même moment, dans le nouveau quartier. Une habitante a réalisé un tract qu'elle a distribué dans les boîtes aux lettres pour alerter les voisins. Une première réunion a ensuite été organisée. À partir de là, les choses sont allées très vite : nous avons cherché des informations, préparé la réunion d'information préalable et mobilisé

²² Annexe n°2, p17

²³ Annexe n°2, p38

²⁴ Annexe n°2, p50

les habitants du quartier et des environs. Dès le départ, l'objectif a été d'informer largement et de documenter les inquiétudes. » (Defourny, n°7, 2026, p1)

À ces acteurs locaux s'ajoutent d'autres intervenants reliés à la controverse par des intérêts sectoriels, professionnels, économiques ou environnementaux : des représentants syndicaux, tels qu'un délégué FGTB chez AW Europe, une permanente FGTB en charge de l'usine Clarebout de Warneton ; des acteurs du monde agricole et associatif, comme le porte-parole du Réseau de soutien à l'agriculture paysanne ; des représentants économiques, à l'image du président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Hainaut (CIC-H) ; ainsi que des experts ou des acteurs techniques, tels qu'un chimiste, responsable du domaine environnement chez Hainaut Analyses. (Widart, 2019)²⁵

Cette diversité, bien que non exhaustive, témoigne d'une médiatisation portée par au moins neuf acteurs ou groupes d'acteurs identifiables, dont l'implication dépasse la seule opposition de voisinage pour faire apparaître une coalition plus large, structurée autour de la défense du cadre de vie, de préoccupations environnementales, d'enjeux socio-économiques et de solidarités territoriales (registre substantiel de Poirrier Elliot).

2.2.1. Le collectif citoyens « NSF » et ses ressources

En sa qualité de porte-parole, Florence Defourny retrace les prémices du collectif « NSF » : « Un comité s'est créé autour d'un noyau d'environ sept personnes. Les rôles se sont distribués progressivement en fonction des compétences et des disponibilités. D'autres personnes travaillaient sur le droit, les aspects techniques, les actions de terrain, les réseaux sociaux ou les contacts avec les experts. Nous avons aussi des groupes de travail : groupe juridique, groupe écologie, groupe actions, groupe communication. Cela a donné une organisation très structurée et très réactive. » (Defourny, n°7, 2026, p1)

Le bourgmestre de Frameries, Jean-Marc Dupont résume ainsi cette implication citoyenne : « À la base, il y a les riverains directement concernés, ceux qui habitent dans le périmètre ou qui ont acheté un terrain à proximité. Ensuite, toute une galaxie militante vient s'accrocher au mouvement et transforme le dossier en symbole de contestation plus large. » (Dupont, n°4, 2026, p1)

²⁵ Annexe n°2, p54

Florence Defourny du collectif « NSF » est analysée comme une actrice citoyenne dotée de ressources multiples, progressivement construites et activées dans le cadre du conflit Clarebout. (Hassenteufel, 2011) Contrairement aux acteurs politiques, sa légitimité ne repose pas sur l'élection, mais sur son ancrage résidentiel, son rôle de porte-parole du collectif « NSF » et sa faculté à transformer une inquiétude individuelle en mobilisation collective.

Le point de départ de son engagement est explicitement lié à la proximité du projet : « Le point de départ, c'est parce que ça se passe ici. Ça te concerne directement. » (Defourny, n°7, 2026, p1) Cette ressource de proximité, typique des conflits d'aménagement, lui permet d'incarner une parole située, fondée sur l'expérience directe du territoire vécu.

Cette première ressource territoriale se transforme rapidement en ressource sociale et collective. Florence Defourny ne reste pas dans une posture strictement individuelle de riveraine opposée à un projet situé « dans son jardin » ; elle participe à la structuration d'un collectif organisé (Lacroix, 2020)²⁶, capable de rassembler, de répartir les rôles et de maintenir la mobilisation dans la durée. Le comité s'appuie sur un noyau restreint, des groupes de travail et un répertoire d'actions varié. Il s'agit de tracts, de réunions, de rassemblements, d'interpellations, d'actions symboliques, de théâtre-action et d'une forte mobilisation sur les réseaux sociaux. « Il fallait qu'on soit tout le temps en action, pour qu'on ne nous oublie pas. » (Defourny, n°7, 2026, p5)

Elle mobilise également des ressources cognitives (Hassenteufel, 2011), liées à la production d'une « contre-expertise citoyenne ». Le collectif ne se limite pas à exprimer une crainte ou un refus : il cherche à documenter le projet, à recueillir des informations sur les sites existants, à solliciter des compétences juridiques, techniques et environnementales, et à objectiver les nuisances potentielles. Cette dimension est centrale dans son récit : « La première chose qu'on a voulu faire, c'est informer, informer, informer. » Elle ajoute également : « il fallait alimenter, documenter les choses. » (Defourny, n°7, 2026, p5) La ressource de savoir produite par le collectif permet ainsi de contester le cadrage institutionnel du projet, initialement présenté comme une opportunité économique, et de le requalifier comme un problème environnemental, territorial, social et démocratique (registres substantiel, procédural et structurel, de Poirrier Elliott).

²⁶ Annexe n°2, p32

À cette ressource cognitive s'ajoute une ressource médiatique particulièrement importante. Le collectif comprend rapidement que la visibilité publique du conflit constitue un levier pour contraindre les acteurs politiques et institutionnels à se positionner. Les médias ne sont donc pas seulement des relais extérieurs : ils deviennent une ressource stratégique intégrée au mode d'action du collectif. Elle souligne ainsi que « la presse a joué un rôle plus qu'essentiel » et que « dès qu'on faisait un truc, c'était relayé. » (Defourny, n°7, 2026, p5) La médiatisation permet de maintenir le dossier dans l'actualité, de rendre visibles les interpellations et d'augmenter le coût politique de l'inaction. De cette manière, le collectif transforme tout échange en scène publique et renforce sa capacité de pression.

Les ressources relationnelles se manifestent lorsque le « NSF » interpelle les élus locaux et qu'il dialogue avec eux, mais également quand il occupe l'espace laissé vacant par leur communication. Florence Defourny explique que les élus étaient accessibles, mais peu audibles publiquement : « Ils étaient disponibles pour nous, mais ils ne communiquaient pas. » Elle ajoute : « Les citoyens ne l'entendaient pas, donc c'était moi qui devais relayer. » (Defourny, n°7, 2026, p5) Cette situation renforce paradoxalement sa position de porte-parole : en devenant l'intermédiaire entre les informations obtenues auprès des élus, les inquiétudes des habitants et la médiatisation du dossier, elle a acquis une ressource de représentation et de traduction politique du conflit. (Hassenteul, 2011)

Enfin, elle dispose d'une ressource stratégique et temporelle liée à son aptitude à maintenir l'intensité du conflit dans la durée. Le collectif cherche à éviter l'essoufflement, à produire constamment de nouvelles actions et à faire en sorte que le dossier reste visible. Cette stratégie transforme aussi la mobilisation en contrainte politique : « la visibilité, c'est ça qui a fait que les élus se sont dit : on ne peut pas fermer les yeux. » (Defourny, n°7, 2026, p6) Elle souligne également l'importance du nombre de personne dans la construction du rapport de force : « quand tu fais une action et que les gens viennent, là, tu comprends que ça a du poids. » (Defourny, n°7, 2026, p6)

Dans cette perspective, la mobilisation citoyenne devient une ressource politique non institutionnelle, capable d'influencer l'agenda, de modifier les positions des élus et de peser sur la trajectoire du projet.

En conclusion, la combinaison des ressources de Florence Defourny montre ainsi qu'un acteur citoyen, avec le soutien du collectif, peut occuper une place centrale dans la construction de l'action publique locale, même sans mandat institutionnel. Son pouvoir d'action repose sur l'articulation entre une légitimité de proximité, une capacité d'organisation collective, une production de savoirs, une stratégie médiatique et une aptitude à transformer une inquiétude riveraine en cause publique. (Hassenteufel, 2011)

Ce sont ces ressources combinées qui permettent au collectif « NSF » de sortir du registre du refus localisé afin de participer à la redéfinition des conditions de légitimité du projet. Finalement, il impose dans le débat public les enjeux d'acceptabilité sociale, d'environnement, de territoire vécu et de participation citoyenne. Le collectif impose donc un recadrage du problème public.

2.2.2. Les acteurs privés « Clarebout Potatoes »

Les acteurs privés, porteurs ici du projet d'implantation d'usine de frites surgelées, apparaissent de manière plus resserrée dans la médiatisation, principalement à travers les interventions publiques, extrêmement rares, du porte-parole du groupe Clarebout Potatoes et de l'un de ses consultants « environnement ». Ils interviennent d'abord pour inscrire le projet dans une stratégie économique plus large, fondée sur l'investissement, la création d'emplois, l'ancrage territorial et la proximité avec les producteurs agricoles. (Petrooulos, 2021)²⁷ Ils interviendront ensuite pour présenter les atouts techniques et géographiques du site de Frameries.

Pour Clarebout, ce projet coïncide avec un contexte de croissance industrielle forte. « Clarebout Potatoes », présenté comme un important industriel flamand et comme un investisseur extérieur au territoire, qui est alors à l'étroit sur ses sites existants en Belgique.

Bien que leur discours n'ait pas été analysé en profondeur, il est assez perceptible qu'il vise à légitimer l'implantation en insistant sur les bénéfices économiques, la maîtrise technique des nuisances et la volonté de dialogue avec les riverains. Dans cette configuration, cet acteur se distingue des autres catégories par sa position directement favorable au projet et par le rôle de défenseur des intérêts économiques et industriels qui le sous-tend. (Toubeau, 2019)²⁸

²⁷ Annexe n°2, p14

²⁸ Annexe n°2, p47

2.2.3. Les Médias

Le traitement médiatique du projet rend surtout visible à quel point les acteurs des médias comptent dans la façon de faire entrer le conflit à l'agenda. De manière chronologique, au départ de la conférence de presse annonçant le projet d'implantation (le 14/01/2019), la couverture médiatique rassemble médias locaux et nationaux, presse écrite, audiovisuelle et télévisuelle. La médiatisation se construit ensuite en séquence, au fil de l'évolution du dossier, mais aussi au gré de facteurs qui dépassent le conflit lui-même.

Il convient également de distinguer les types de presse impliqués. La presse locale quotidienne, notamment *La Province*, *La DH* et *L'Avenir*, s'est largement saisie du sujet et constitue la principale source médiatique du projet et des conflits qu'il a suscité. À l'inverse et au départ, la presse nationale, représentée par quelques articles *du Soir*, *de La Libre Belgique* ou *du Vif/L'Express*, apparaît nettement moins présente. Cette prédominance de la presse locale a des effets sur la visibilité des acteurs : elle répercute plus fortement les prises de position des acteurs politiques locaux, les dynamiques de mobilisation citoyenne et les tensions propres au dossier.

Lucie Jannet résume son rôle dans ce projet : « les médias locaux suivent l'actualité de leur région. Quand des citoyens se mobilisent de cette manière, on est obligé d'en parler, que l'on soit pour ou contre le projet. Ils étaient tellement bien organisés et déterminés qu'il était impossible de passer à côté. » (Jannet, n°6, 2026, p2)

Un point d'attention concerne les logiques médiatiques propres de cet acteur à part entière. En effet, la concentration ou la diminution d'articles de presse à tel ou tel moment du processus peut s'expliquer par une variété de facteurs. Ainsi, la forte concentration d'articles dans les premiers mois suivant l'annonce peut être mise en parallèle avec le calendrier électoral de du 26 mai 2019. (Toubeau, 2019)²⁹

Dès lors, les acteurs médiatiques ne se limitent pas à relayer l'information ; ils participent à la structuration du conflit, en hiérarchisant les événements, en donnant une visibilité différenciée aux acteurs et en contribuant à faire de l'implantation de « Clarebout Potatoes » un enjeu public localement saillant.

²⁹ Annexe n°2, p52

2.2.4. Contexte des acteurs non étatiques

Du côté de Florence Defourny et du collectif « NSF », l'existence du projet a été révélée par la presse, en janvier 2019. « Le journal télévisé annonçait un projet présenté comme positif, avec environ 300 emplois à la clé. On voyait les responsables politiques se réjouir. Puis, une carte a été diffusée et j'ai compris que le site concerné se trouvait dans ma rue. Le point de départ, très clairement, c'est que le projet se passait à côté de chez moi. On peut appeler cela une réaction de riveraine : je n'avais pas envie d'une usine dans mon jardin. » (Defourny, n°7, 2026, p1) On y repère le NIMBY, qui n'est pas encore devenu NIABY (registre substantiel de Poirier Elliott).

Pour l'acteur investisseur, il s'agit d'un contexte socioéconomique et financier, favorable à la réalisation d'un tel investissement à Frameries. Et pour les acteurs médiatiques, le contexte est lié directement à l'actualité. À ce titre, il est aussi lié aux « événements » réalisés par les autres acteurs en présence. De même que la pandémie Covid-19 apparue en 2020 alors que le projet était toujours sur la table a pu aussi avoir une affluence sur le traitement médiatique.

Les contextes sont ainsi multiples et vont mener à des interactions, des configurations et des rapports de force ayant eu des effets lors des conflits au cours de la construction du projet.

2.2.5. Stratégies non étatiques (citoyennes)

La stratégie du collectif « NSF » repose sur sa capacité à transformer une inquiétude riveraine en cause collective. La mobilisation part d'une inquiétude de proximité : le projet se situe à côté de chez eux et touche directement leur cadre de vie. Mais il refuse de rester dans un registre strictement individuel ou défensif, dit NIMBYiste. Leur stratégie consiste à faire passer le conflit d'un problème de voisinage à un problème public plus large. Le collectif élargit donc progressivement le cadrage du conflit. Le projet n'est plus seulement une usine près d'habitations, mais devient un enjeu d'environnement, d'aménagement du territoire, de modèle industriel, de santé publique, de mobilité, de démocratie locale et de participation citoyenne. La mobilisation NIABY est dès lors retenue. (Berlier, 2021)³⁰

Il s'agit d'une stratégie de politisation citoyenne du conflit. Cette montée en généralité (Hassenteufel, 2011) est essentielle : elle donne au conflit une légitimité plus large que le seul refus NIMBY, qui est perçue comme égoïste et hostile. Les quatre registres de Poirier Elliott se superposent : incertitudes, substantiel, de procédures et structurel.

³⁰ Annexe n°2, p19

Ensuite, le collectif a développé une stratégie de documentation du projet (Hassenteufel, 2011) : il recherche des informations, recueille des témoignages, sollicite des compétences juridiques et techniques, analyse les nuisances potentielles et compare le projet avec d'autres sites existants. Ensemble, ces citoyens protestataires produisent une contre-expertise citoyenne. Le collectif ne se contente pas de dire « nous refusons » ; il cherche à démontrer, arguments à l'appui, que le projet est inadapté à son environnement. Cette stratégie est importante, car elle montre que les citoyens peuvent produire des ressources de savoirs, capables de concurrencer ou de fragiliser le cadrage institutionnel initial.

Le collectif « NSF » développe aussi une stratégie de très forte visibilité médiatique : la médiatisation permanente. (Hassenteufel, 2011) Il cherche à maintenir le dossier dans l'actualité par des actions régulières, des courriels à la presse et des interpellations, des rassemblements et une présence constante sur les réseaux sociaux. La médiatisation devient une ressource stratégique. Son objectif repose sur la logique : tant que le conflit reste visible, il ne peut pas être ignoré.

Enfin, elle se doit d'être soulignée, la forte mobilisation citoyenne vise à créer un rapport de force politique. Les actions collectives, la présence dans les conseils communaux, les interpellations publiques et la médiatisation contribuent à rendre le soutien au projet politiquement coûteux. Le collectif transforme donc la mobilisation en contrainte pour les élus. Il ne dispose pas du pouvoir institutionnel de décider, mais il a l'opportunité de rendre certaines décisions difficiles, voire impossibles, politiquement. Il s'agit d'une stratégie de pression politique. D'une certaine manière, le collectif « NSF » a trouvé sa « fenêtre d'opportunité politique ». (Widart, 2020)³¹

Chapitre 3 : Mise sur agenda et dynamique de conflit

3.1. Construction du problème en problème public

Les cas « Clarebout Potatoes » offre un angle de vue particulièrement clair sur la façon dont une inquiétude reste d'abord ancrée localement, avant de devenir un problème public, discuté dans plusieurs arènes. Des citoyens découvrent un projet industriel de grande ampleur sur leur commune, capable de transformer leur cadre de vie immédiat. Comme le souligne Neveu

³¹ Annexe n°2, p23

(1999), un fait social devient un problème public lorsqu'il est construit comme une situation problématique, grâce à l'action d'acteurs qui le portent dans le débat et qui exigent une réponse publique.

L'inquiétude initiale n'est pas restée cantonnée à une défense strictement individuelle ou résidentielle. Elle a été reformulée, étape par étape, en cause collective, puis en enjeu public, au fil d'un travail de requalification du problème, de désignation des responsabilités, et de formulation de revendications adressées aux autorités publiques.

L'entretien de Florence Defourny illustre précisément ce basculement : « c'est la proximité directe qui déclenche l'attention et l'inquiétude. Je ne nie pas cette dimension : personne n'a envie d'une usine de cette ampleur à côté de son habitation. Mais très vite, la mobilisation a dépassé la simple défense du cadre de vie individuel. Les recherches ont fait apparaître des problèmes environnementaux, de mobilité, de nuisances, d'aménagement du territoire et de modèle de développement ». (Defourny, n°6, 2026, p1)

Le conflit est ainsi d'abord dit NIMBY (registre lié aux incertitudes), puis de type NIABY (registre substantiel), ensuite structurel, selon la grille de Poirier Elliott (1988). On peut aussi pointer une légitimité de proximité, exprimée par les acteurs citoyens, qui s'est développée tout au long du processus. Elle est caractérisée par la mobilisation mais aussi la médiatisation au-delà des « frontières » de Frameries.

L'analyse de Jobert (1998) rejoint clairement cette même logique, qui montre que, désormais, tout projet d'aménagement se heurte à des « contradicteurs » qui contestent sa légitimité. Le conflit ne se limite donc plus à la question de savoir où l'usine s'implante. Il porte aussi sur la légitimité même du projet industriel et sur ses effets concrets sur le territoire.

Le processus de construction du problème peut être lu à partir du triptyque « naming, blaming, claiming ».

Dans une première phase, les opposants nomment le problème : ils ne se contentent pas de dire qu'ils refusent l'usine, mais identifient une série d'enjeux collectifs liés aux nuisances potentielles, à la mobilité, à l'environnement, à la santé et à l'aménagement du territoire. En phase de « blaming », ils attribuent les responsabilités des effets supportés localement à l'industriel « Clarebout Potatoes » mais aussi aux autorités publiques et à l'IDEA. Enfin, dans

la 3^e phase, le collectif fait part de ses revendications auprès des autorités publiques. C'est en ce sens que les opposants au projet deviennent des « entrepreneurs de revendications ou de causes » puisqu'ils traduisent une inquiétude territoriale en cause collective susceptible d'être portée dans l'espace public. Ils sont capables de créer des informations et de construire un autre cadrage du projet et donc de déplacer le débat. (Jobert, 1998)

3.2. Quels acteurs portent quelle mise sur agenda ?

Le dossier Clarebout s'inscrit d'abord dans le modèle de la **participation**, ou **mobilisation externe**. Dans ce modèle exposé par la typologie de Garraud, l'initiative émane de groupes extérieurs à l'État. Ces derniers se mobilisent ensuite et cherchent à mobiliser l'opinion. Ils tentent d'obtenir des relais dans l'arène publique. (Garaud, 1990)

Le collectif citoyen « NSF » joue précisément ce rôle en organisant la protestation, construisant des contre-arguments, rendant des actions visibles et en cherchant des relais susceptibles d'amplifier la cause. « Nous avons constamment produit de l'information et des actions. Nous avons distribué des tracts, été sur les marchés, organisé des rassemblements, des spectacles, du théâtre-action, des chaînes humaines, des actions symboliques et des interpellations politiques. Il fallait éviter que le dossier s'essouffle. Chaque action devait montrer que le conflit était toujours vivant. La créativité a joué un rôle important, tout comme la capacité à mobiliser les médias et à occuper l'espace public. » (Defourny, n°7, 2026, p2)

Le répertoire d'action ainsi mobilisé permet au collectif de maintenir le conflit dans la durée, d'éviter son essoufflement et de construire une visibilité continue. Le conflit devient ainsi un processus, et non un événement ponctuel. (Arnould, 2019)³²

La mobilisation externe repose également sur la recherche d'un élargissement du public concerné. Comme le souligne Caroline Decamps, « ça n'allait pas passer la rampe si le collectif n'arrivait pas à mobiliser de manière très large. Et c'est comme ça que, sur leur pétition Facebook, il y avait des gens de toute la Belgique : la pétition, c'était la malbouffe. » (Decamps, n°8, 2026, p5) En d'autres termes, la stratégie aide à sortir le projet d'un simple bras de fer local, pour le connecter à des enjeux plus larges. Résultat, ils sont socialement plus audibles et davantage alignés avec les valeurs dominantes du moment.

³² Annexe n°2, p50

Dans le cas Clarebout, le second modèle de Garaud (1990) à savoir **la médiatisation** a aussi toute son importance, puisqu'elle ne se contente pas de relayer une opposition existante. Le rôle des médias apparaît déterminant dans la trajectoire du projet, il a en outre été souligné lors des divers entretiens par tous les acteurs. Les médias ont participé à rendre le conflit visible, principalement localement, à le dramatiser et à le transformer en enjeu public. La publicisation du conflit a d'ailleurs eu un double effet puisqu'elle a, d'une part, renforcé les ressources du collectif « NSF » (visibilité, légitimité et capacité d'interpellation), et d'autre part, elle a transformé les contraintes des élus. En d'autres termes, plus les opposants étaient visibles et que le dossier s'installait dans l'espace public local, plus soutenir le projet devenait politiquement risqué.

En effet, la forte médiatisation du conflit a participé à l'amplification des actions citoyennes et au cadrage du projet comme problème collectif. En outre, Jean-Marc Dupont souligne que « le contexte des élections de mai 2019 a clairement pesé. Toute la classe politique, tous partis confondus, est devenue très prudente. Les responsables politiques se sont rapprochés des riverains ou ont pris leurs distances avec le projet. La médiatisation et la pression citoyenne ont rendu le coût politique du soutien au projet de plus en plus élevé. » La médiatisation fonctionne donc comme un amplificateur du conflit, mais aussi comme un mécanisme de contrainte politique. (Dupont, n°4, 2026, p4)

Les élections législatives de mai 2019 jouent un rôle décisif dans la trajectoire du conflit. Soutenir le projet devient un risque électoral, s'en distancer devient une protection pour les acteurs politiques.

Le conflit illustre ainsi une logique de « blame avoidance » : « à mesure que le coût politique du projet augmente, les élus cherchent à éviter d'être associés à une décision impopulaire. » (Hassenteufel, 2011) Caroline Decamps résume cette stratégie de proximité citoyenne : « les citoyens ont été hyper malins. Ils se sont dit : si le terrain est vendu, l'entreprise aura son permis ; ici, on les tient, ce sont les élus locaux, on va leur faire peur parce qu'il y a les élections. » (Decamps, n°8, 2026, p6) La mobilisation cible alors le maillon décisionnel le plus vulnérable : non pas uniquement la procédure de permis, perçue comme régionale et technique, mais la vente du terrain par IDEA, où siègent des acteurs politiques locaux. Cette stratégie révèle une compréhension fine des rapports de pouvoir et des points d'accès à la décision.

Le conflit ne se limite donc plus à une opposition au projet : il devient une lutte pour identifier et activer les lieux décisionnels les plus sensibles. Caroline Decamps décrit d'ailleurs un effet d'entraînement politique : « certains élus, initialement favorables ou associés au projet, changent progressivement de position sous la pression citoyenne et médiatique. Ce basculement crée un effet d'entraînement : une fois que certains responsables politiques se désolidarisent du projet, il devient plus difficile pour les autres de le défendre au nom de l'intérêt général ou de la création d'emplois. Le conflit ne se joue donc plus seulement sur le contenu du projet, mais sur la capacité des élus à assumer publiquement une décision impopulaire sur leur territoire. » Cette citation (Decamps, n°8, 2026, p3) montre que la mise sur agenda transforme la décision en épreuve politique visible.

La réunion d'information publique (RIP) constitue aussi un moment charnière dans le processus de mise sur agenda. Florence Defourny en donne une description particulièrement éclairante : « Nous étions très nombreux, plus de 300 personnes, essentiellement des habitants du quartier et des environs immédiats. Nous étions déjà préparés, avec des questions et des recherches. Mais la présentation du projet a été un choc. Le représentant du projet est arrivé avec un ton très maladroit, en parlant de frites dans une région qui les apprécierait, puis il a présenté un masterplan impressionnant : un bloc industriel énorme, avec six cheminées d'environ 80 mètres de haut. La salle a été horrifiée. À partir de ce moment-là, la réunion a basculé et le porteur du projet n'a plus réellement maîtrisé la situation. » (Defourny, n°7, 2026, p1) La RIP a cristallisé les inquiétudes et rendu le projet concret. Les opposants ont dès lors pu se reconnaître comme groupe potentiellement mobilisable.

Cet événement contribue à la mise en forme dramatique du problème, dimension essentielle de sa publicisation. (Hassenteufel, 2011) Jean-Marc Dupont confirme encore ce rôle déclencheur lorsqu'il affirme que « la réunion d'information publique marque vraiment le début des hostilités : à partir de là, le mouvement se structure très vite ». (Dupont, n°4, 2026, p2) Le masterplan, les cheminées, l'ampleur industrielle du projet et la réaction collective donnent au conflit une intensité symbolique forte. La réunion transforme ainsi un dossier technique en controverse politique locale et expose les intérêts ainsi que les lignes de fracture.

On observe cependant que l'intensité du conflit n'est pas décrite de la même manière par tous les acteurs. Jean-Marc Dupont insiste sur une forme de radicalisation chez les opposants, avec

l'idée qu' « une fois que la radicalisation est là, il est très difficile de faire changer les gens d'avis ». (Dupont, n°4, 2026, p5) Florence Defourny estime qu' « il y a eu des moments de tension et des actions plus fortes, mais le comité a toujours cherché à maintenir une ligne non violente ». Et d'ajouter que certaines actions plus symboliques ont pu être menées avec des collectifs extérieurs, mais qu'il « n'a jamais été question de détruire quoi que ce soit ». (Defourny, n°7, 2026, p3) Cette divergence d'interprétation entre les élus et les citoyens mobilisés montre que l'intensité du conflit devient aussi un objet de cadrage.

La mise sur agenda du dossier « Clarebout » se fait par l'enchaînement de plusieurs arènes : il n'y a pas un seul agenda, il y en a plusieurs. Ils peuvent être médiatiques, citoyens, administratifs, politiques, ou encore économiques, et chacun fonctionne selon ses propres logiques.

Le collectif « NSF » se place, lui, dans l'arène d'expression collective et médiatique. D'un côté, il y formule des revendications, organise des actions, et élargit assez vite ses soutiens. De l'autre, ses actions deviennent visibles, sont dramatisées, puis viennent s'inscrire dans le récit public. Et quand le problème devient public, on voit alors apparaître les élus, les administrations et les instances décisionnelles, cette fois dans une arène institutionnelle. (Urbain, 2021 ; Tierce, 2021 ; Coda, 2020)³³

Donc, la mise sur agenda ne tient pas à une décision politique unique, ni à une simple accélération médiatique, ni à une mobilisation citoyenne isolée. Elle se fabrique dans l'interaction entre ces espaces, chacun avec ses contraintes, ses temporalités et ses ressources. Prenons alors le modèle de Kingdon (1984) qui permet également d'éclairer la séquence.

Dans notre cas, le conflit se propage par la mise en avant des nuisances possibles. À partir de là, les difficultés s'installent, comme un fil qu'on tire et qui finit par se construire, avec en arrière-plan des risques environnementaux ou encore des effets sur la mobilité. Le flux des solutions, lui, prend une direction plus directe : il renvoie aux alternatives qui ont été formulées, ou aux revendications portées par le collectif « NSF ». Ils cherchent à empêcher la vente du terrain, à contester le début d'une étude, à requalifier le projet, et, si rien d'autre ne suffit, à bloquer l'implantation. Enfin, le flux politique paraît surtout être guidé par la proximité des

³³ Annexe n°2, p11 ; p18 ; p20

échéances électorales, la sensibilité de l'opinion locale et, plus largement, par une prudence qui s'affirme de plus en plus chez les responsables politiques.

C'est la conjonction de ces trois flux qui ouvre une fenêtre d'opportunité politique. (Kingdon, 1984) Le problème est reconnu, il devient publiquement légitime, et le contexte politique rend possible une prise de position des acteurs politiques et institutionnels. La mobilisation citoyenne parvient ainsi à transformer une controverse de localisation en enjeu politique local, où chacun se doit d'exprimer, publiquement, sa position.

Chapitre 4 : Effet sur l'action publique

4.1. Issue du projet

Le premier effet du conflit sur l'action publique locale est l'inversion de la trajectoire du projet. Au départ, les autorités locales et l'IDEA accompagnent une implantation industrielle qu'ils perçoivent comme favorable au développement économique de la région. Mais la mobilisation citoyenne, sa médiatisation, le contexte électoral et l'isolement progressif du bourgmestre de Frameries rendent le soutien au projet impossible à assumer politiquement. Ce qui était techniquement possible et économiquement valorisé devient politiquement trop coûteux. L'action publique locale change alors d'objectif. Il ne s'agit plus d'accompagner l'arrivée de Clarebout, mais de construire les moyens d'empêcher l'implantation d'une usine de cette ampleur sur ce site à Frameries. (Petropoulos, 2022)³⁴

Le recours au schéma d'orientation local (SOL) illustre cette transformation : les élus et la commune ne se contentent pas de prendre position contre le projet, ils mobilisent un instrument urbanistique capable de traduire politiquement la contestation en solution juridiquement défendable. Le conflit ne produit donc pas seulement un recul politique ; il entraîne une recomposition des instruments de l'action publique.

4.2. Redéfinition du problème public

Le conflit a produit un effet central de recadrage. Le projet Clarebout n'est plus envisagé uniquement à partir de sa vocation industrielle et économique, la création d'emplois, de la conformité du terrain ou de la procédure administrative. Sous l'effet de la très forte mobilisation, il devient un problème public multidimensionnel : nuisances, odeurs, charroi,

³⁴ Annexe n°2, p9

environnement, consommation d'eau, qualité de vie, confiance institutionnelle et modèle agro-alimentaire. La définition du problème échappe donc progressivement aux seuls acteurs étatiques (institutionnels et économiques).

Le passage du collectif « NSF » au NIMBY en NIABY est aussi décisif. La mobilisation part bien d'une inquiétude de proximité, mais elle se transforme en critique plus générale du projet, puis du modèle qu'il représente (registres substantiel, procédural, et structurel). Cette montée en généralité permet au collectif de déplacer le conflit de l'intérêt particulier vers celui de l'intérêt général.

Le déplacement, d'un point de vue hassenteufelien, est essentiel : il montre en effet que les acteurs citoyens peuvent participer à la construction du problème public en imposant de nouveaux critères d'évaluation de la décision. (Hassenteul, 2011) À partir de ce moment-là, la légalité du projet, sa faisabilité technique ou son intérêt économique ne suffisent plus à le légitimer. Les autorités doivent intégrer l'acceptabilité sociale, la confiance, la perception du territoire vécu et le risque de conflictualité. Le conflit agit donc comme un opérateur de changement cognitif : il transforme ce qui compte dans la décision publique.

PARTIE III. Étude de cas à Mons : aire d'accueil pour les gens du voyage

Préambule : présentation du terrain

Le projet d'aménagement d'une aire d'accueil pour les gens du voyage à Jemappes (Mons) s'inscrit dans une trajectoire ancienne de l'action publique montoise. Le projet relève d'abord d'une politique publique wallonne sociale, territoriale et institutionnelle. (De Marneffe, 2019)³⁵ Son objectif est d'organiser l'accueil temporaire d'une cinquantaine de caravanes de gens du voyage, afin d'éviter les installations non autorisées, dites « sauvages », sur le territoire de Mons. En d'autres termes, il s'agit de proposer un cadre qui soit lisible par tous les acteurs : la Ville, les habitants et les communautés des gens du voyage. Il s'agit de proposer à Jemappes un équipement public adéquat pour les gens du voyage sur le territoire. En 2026, le projet en tant que tel a été abandonné.

En raison de la multitude d'acteurs impliqués dans ce projet, il a été décidé de sélectionner une personne par catégorie d'acteurs ; Nicolas Martin, le bourgmestre de Mons ; Stéphane Maucci, ex-chef de cabinet du bourgmestre de la Ville de Mons ; Dominique David, responsable du service prévention à la Ville de Mons ; Ahmed Ahkim, directeur du Centre de Médiation des Gens du Voyage et des Roms en Wallonie (CMGV).

Chapitre 1 : caractéristiques du projet

À Mons et dans sa région, les articles de presse et les entretiens montrent que l'arrivée inopinée de ces communautés sur le territoire fait régulièrement l'objet de controverses à la fois citoyennes, mais aussi médiatiques et politiques. (Berlier, 2019 ; Lalieu, 2021)³⁶ Ce problème public, connu de longue date, mais récurrent est d'ailleurs qualifié par le directeur du Centre de Médiation des Gens du Voyage et des Roms en Wallonie (CMGV), Ahmed Ahkim de « *serpent de mer* » de l'action publique locale en Wallonie. Raison pour laquelle la Wallonie, en 2014 puis en 2019, a légiféré par décret l'aide aux gens du voyage. (Région wallonne, 2019)

Dans ces contextes politiques et institutionnels, Mons occupe aussi une position géographique stratégique. La Ville de Mons, chef-lieu du Hainaut, est située à la croisée des chemins entre la Wallonie, Bruxelles, la Flandre et la France. Selon Ahmed Ahkim, « Mons est un nœud de

³⁵ Annexe n°3, p30

³⁶ Annexe n°3, p7, p14, p16

circulation, les gens du voyage y séjournent avec ou sans terrain aménagé ». (Ahkim, n°5, 2026, p1)

Le projet d'aire d'accueil de Jemappes (Mons) apparaît donc comme une manière de stabiliser une situation répétitive, qui voyait les communautés s'installer sur le territoire, la plupart du temps sans l'autorisation des propriétaires des terrains (publics ou privés). Dominique David résume cette logique en affirmant que, sans accueil organisé, « *c'était toujours à recommencer* » et que « ça n'a aucun sens de recommencer à chaque fois toujours la même chose ». (David, n°1, 2026, p1)

À partir de 2019, un appel à projets wallon est lancé à destination des villes et communes pour tenter d'obtenir une « aide exceptionnelle en infrastructures³⁷ ». La Ville de Mons décide d'y répondre en 2021 et soumet le projet d'aire situé à Jemappes. « L'objectif était de passer d'une gestion au cas par cas, urgente, souvent policière, à une politique publique encadrée, reposant sur des règles de séjour, des équipements minimaux et une capacité de contrôle. » (David, n°1, 2026, p2)

Plusieurs sites ont été identifiés et étudiés en fonction des critères spécifiques de l'appel à projets. Finalement, même s'il y a eu des allers et retours entre administrations, c'est le terrain de Jemappes qui a été retenu par l'autorité communale grâce à ses caractéristiques techniques. Le terrain est une propriété publique, il est situé à proximité de l'autoroute E19/42, à proximité directe d'une zone commerciale, mais relativement éloigné du tissu urbain dense de Jemappes. Nicolas Martin explique ainsi que « le terrain derrière le shopping Wilson me paraissait isolé, en friche, en bordure d'autoroute, sans véritable connexion avec le tissu urbain ». (Martin, n°3, 2026, p1)

Précisons que le projet bénéficiait également d'un incitant financier régional important, évalué à 500 000 euros. « L'idée était de solutionner un problème qui se posait dans la ville, tout en bénéficiant de financements wallons. » (Martin, n°3, 2026, p1) Aux yeux des autorités locales, l'incitant financier renforçait donc l'opportunité de mettre en œuvre cette politique publique. « Le projet final s'élevait quand même à 1,5 million d'euros. » (Martin, n°3, 2026, p1)

³⁷ Appel à projet de la Région wallonne, annexe n°4, p

Ce qui a attiré l'attention des autorités politiques (« problem stream ») (Kingdon, 1984), c'est l'arrivée fréquente et de plus en plus massive des communautés à Mons. L'absence de terrain pour leur accueil entraînait des difficultés de gestion de l'espace public (aussi privé), des troubles à l'ordre public, des problèmes de mobilité et de voisinage. Dès lors, l'identification d'un terrain public équipé s'assimilait à une solution aux troubles précités. Le « policy stream » correspond aux études réalisées, à la disponibilité foncière et au subside wallon qui venaient compléter le dispositif. En termes de « political stream », le contexte est plutôt favorable à mener une « good policy » ; la majorité communale (PS/ECOLO) y est sensible. On est hors période électorale pour les élus locaux et hors campagne des gens du voyage, donc pas dans l'urgence. Les acteurs étatiques y voient une « fenêtre d'opportunité politique » pour mener à bien ce projet.

Par la suite, le projet a suivi le cheminement administratif classique : passage au collège communal, soumission du projet à la Région wallonne, accord de la Tutelle wallonne sur le projet technique et sur sa localisation, préparation et réalisation des marchés publics, concertation avec différents acteurs, libération de subsides, approbation du marché public au conseil communal de Mons, etc. C'est lors du conseil communal, soit le 19 octobre 2021, que le projet est officiellement devenu public, car médiatisé par l'assemblée elle-même et puis, par la presse. (Widart, 2021) ³⁸ Les Jemappiens, en particulier, apprennent « la nouvelle » par presse interposée.

Chapitre 2 : Acteurs, ressources et interactions

2.1. Acteurs étatiques

2.1.1. les acteurs politiques / bourgmestre et élus locaux

Les acteurs politiques locaux occupent une place décisive dans le dossier. Le bourgmestre Nicolas Martin et le collège communal disposent de la capacité institutionnelle de porter ou d'abandonner le projet. Dans une perspective inspirée de Hassenteufel (2011), leur mandat électif constitue à la fois une ressource et une contrainte : il leur confère une légitimité pour décider au nom de l'intérêt général, mais les expose directement aux réactions citoyennes. Cette exposition est soulignée par l'ancien chef de cabinet du bourgmestre : « un élu local, et singulièrement un bourgmestre, est au premier chef concerné pour tout et partout ». (Maucci, n°2, 2026, p1)

³⁸ Annexe n°3, p12

A cet égard, il convient d'indiquer qu'en 2021, le collège communal de Mons était composé d'une majorité, formée par le Parti Socialiste (PS) et le parti ECOLO. Il s'agissait du premier mandat de bourgmestre de Nicolas Martin (PS). Sur 45 sièges dévolus au conseil communal, la majorité disposait de 29 sièges. Dans l'opposition, le Mouvement Réformateur (MR), et son président, en disposait de 11, le PTB en comptait 3, tandis que les Engagés en détenait 2. Le rapport de force politique était donc de 29 contre 16. Ces éléments ont pour but d'illustrer la tension politique et les rapports de force préexistants. (Ville de Mons, 2026)

Le bourgmestre de Mons, plus largement le collège communal, dispose d'une ressource positionnelle forte : il peut inscrire le projet à l'agenda communal, mobiliser les services, choisir un terrain et engager la relation avec la Région wallonne. Nicolas Martin explique avoir proposé le site de Jemappes parce qu'il lui semblait répondre aux critères de faisabilité et limiter les nuisances. (Martin, n°3, 2026, p1) Ce qui induit aussi une ressource cognitive, matérielle et politique puisqu'il peut mobiliser les moyens financiers et humains dont il dispose. Cette combinaison de ressources permet donc de construire l'action publique.

À contrario, la ressource politique devient contrainte lorsque le conflit se territorialise. Le bourgmestre est directement exposé à la contestation, particulièrement lorsqu'elle se transforme en symbole local. Nicolas Martin affirme d'ailleurs que « le seul élément que j'ai pris en compte, c'est la mobilisation de Jemappes contre le projet » et ajoute qu'« à partir du moment où une commune entière en fait un étendard, cela devient mission impossible ». (Martin, n°3, 2026, p2) La ressource politique devient alors ambivalente : elle donne le pouvoir de décider, mais impose aussi de préserver la relation politique avec le territoire et donc ses citoyens-électeurs. (Hassenteufel, 2011)

2.1.2. Les acteurs institutionnels / commune et RW

Le second acteur institutionnel majeur dans ce dossier est la Région wallonne. (De Marneffe 2019) C'est elle qui définit le cadre général de la mise en œuvre de cette politique publique via son département de l'Action sociale. Elle délègue toutefois la mise en œuvre à l'échelon local. Dominique David rappelle ainsi qu'« à la base, c'est une politique wallonne » (David, n°1, 2026, p1), tandis que Stéphane Maucci insiste sur le fait que « la Région définit une politique, mais ce sont les communes qui doivent la mettre en œuvre et qui supportent directement la pression populaire ». (Maucci, n°2, 2026, p1) On peut ainsi relever une tension essentielle puisque l'impulsion est régionale, mais l'exposition est communale.

Les services communaux de la Ville de Mons, et en particulier les acteurs des services de prévention, de cohésion sociale, de l'aménagement du territoire et de la police, sont également des acteurs essentiels pour mener cette politique publique. Dominique David indique que le projet a donné lieu à un important travail administratif et technique, mais aussi partenarial notamment avec le CMGV. « Ce travail en amont a duré au moins deux ans. » (David, n°1, 2026, p3) Les plans étaient préparés, la Région associée, les services mobilisés.

Les services de la Ville de Mons et le Centre de médiation disposent ainsi de ressources de savoirs, sociales et opérationnelles. (Hassenteufel, 2011) Ils connaissent les besoins, les contraintes d'accueil, les expériences d'autres communes et les conditions concrètes de fonctionnement d'une aire. Dominique David insiste sur la nécessité d'associer ces expertises : « Si tu veux qu'une politique publique marche, il faut associer les gens ». (David, n°1, 2026, p4) Ahmed Ahkim va dans le même sens lorsqu'il affirme que « réussir un projet d'aménagement de terrain pour les gens du voyage, c'est d'abord réussir la communication ». (Ahkim, n°5, 2026, p4)

2.1.3. Contexte des acteurs étatiques

En 2021, il n'y a ni campagne, ni scrutin électoral. Par ailleurs, en novembre 2021, les déplacements des gens du voyage sont plus limités. Autrement dit, en termes de contexte politique et de temporalité, le projet se pense sur le long terme et n'est pas précipité.

Les services de la Ville de Mons, du département de l'Action sociale et du centre de médiation des GDV sont mobilisés depuis de nombreux mois dans la démarche. Le contexte de mise en œuvre a reçu l'assentiment de l'ensemble des parties prenantes.

2.1.4. Stratégies politiques et institutionnelles

La stratégie des acteurs politiques initiale consiste à identifier une solution techniquement défendable et à profiter d'un financement régional (« good policy »). Elle repose sur une logique d'anticipation et de rationalisation : organiser l'accueil permettrait de réduire les installations sauvages, de fixer des règles et de rendre l'action communale plus efficace. Cette stratégie se heurte toutefois à une opposition symbolique forte. La stratégie de l'élu local devient alors une stratégie d'évitement de l'affrontement et de limitation des coûts politiques (« blame avoidance »).

Le dossier de Jemappes aboutissant à un retrait rapide et à une gestion plus discrète. Nicolas Martin indique : « on a réagi suffisamment vite ; on ne s'est pas entêtés à l'extrême ». (Martin, n°3, 2026, p3) En agissant de la sorte, il a cherché à éviter que le conflit avec les opposants locaux ne se durcisse et devienne un coût politique trop important.

Pourtant, au moment où le conflit avec les citoyens se présente, l'expertise administrative, portée par l'administration communale et le département wallon de l'Action sociale, n'aurait pas été suffisamment intégrée à la gestion politique du dossier. Dominique David résume cette rupture par une formule forte : « On a fait travailler les gens dans le vide ». (David, n°1, 2026, p3)

L'absence de préparation pédagogique de la réunion avec les riverains, le défaut d'association des services et la rapidité de la décision d'abandon traduisent une rupture entre expertise administrative et arbitrage politique. Le cas montre ainsi que disposer de la combinaison de ressources de ces acteurs institutionnels ne suffit pas : encore faut-il qu'elles soient reconnues, intégrées et traduites dans une stratégie politique cohérente.

Lucie Jannet résume : « Il y a eu un coup de gueule de riverains, mais pas de longues manifestations ou de pétitions très visibles. Il y a un groupe Facebook qui s'est créé, mais il n'a pas pris, la décision d'abandonner le projet était déjà prise. » (Jannet, n°6, 2026, p4) La séquence conflictuelle médiatique, et donc visible, a ainsi été très courte.

2.2. Acteurs non étatiques

2.2.1. Citoyens, collectif, et ressources

Les riverains et habitants de Jemappes sont les principaux acteurs non étatiques visibles dans ce conflit. Toutefois, ils ne se structurent pas durablement en collectif organisé, doté d'une stratégie médiatique et d'une contre-expertise formalisée. La mobilisation citoyenne semble plus diffuse, plus ponctuelle, mais politiquement efficace. « Il y avait très peu de riverains directs », confirme Nicolas Martin en soulignant que « la surprise a été que cela devienne un problème de village ». (Martin, n°3, 2026, p1) Autrement dit, que la contestation dépasse le cercle restreint des riverains directs pour devenir un enjeu à l'échelle de la commune de Jemappes. (P, L, 2021)³⁹

³⁹ Annexe n°3, p17

Le phénomène NIMBY s'est en quelque sorte étendu, en tous les cas symboliquement, à tous les Jemappiens. « Apparemment, l'Europe veut que chaque ville puisse accueillir les gens du voyage. Et tout ce que la ville de Mons a trouvé à faire, c'est de les installer à Jemappes. Pourquoi pas à Mons-Centre ? » (Mercier, 2021)⁴⁰ Cette citation témoigne de la présence d'un phénomène NIMBY. En effet, Jemappes est une commune fusionnée de Mons⁴¹. Ce qu'elle entend par là mettre en lumière, c'est qu'un tel projet n'a pas sa place « chez elle, à Jemappes ». Cela montre une forte identité au territoire. « Ce qui me révolte, c'est qu'on nous dit que le terrain est isolé des habitations et du centre commercial alors qu'il ne l'est pas. Ce terrain est situé en plein centre de Jemappes et seulement quelques arbres le coupent des bâtiments et de la rue de Cuesmes. » (Mercier, 2021)

Le registre du conflit, selon Poirier Elliott est lié aux incertitudes et au contenu (substantiel) de la décision. Il deviendra procédural lorsque le choix du lieu d'implantation est réalisé et annoncé.

Les habitants mobilisés disposent principalement d'une ressource symbolique et territoriale. (Hassenteufel, 2011) Leur force ne repose pas nécessairement sur une organisation structurée ou sur une contre-expertise, mais sur leur capacité à faire du projet un enjeu d'identité locale. Le conflit cesse d'être seulement une opposition de voisinage pour devenir un problème de reconnaissance territoriale : Jemappes se sent visée, déclassée ou stigmatisée par l'implantation envisagée.

Cette ressource est politiquement puissante parce qu'elle transforme la localisation en une certaine accusation. Le projet n'est plus présenté comme une réponse à un problème public, mais comme un signe de déconsidération à l'égard d'un territoire. Ici, de la commune de Jemappes. Stéphane Maucci souligne en outre une menace : « Cela peut avoir un effet boule de neige sur des citoyens qui habitent ailleurs et qui se disent : s'ils sont capables de faire ça là-bas, ils auraient été capables de le faire près de chez nous ». (Maucci, n°2, 2026, p2) La contestation locale devient ainsi un signal politique adressé à l'ensemble du territoire communal montois.

⁴⁰ Annexe n°3, p18

⁴¹ Depuis la fusion des communes en 1977, la Ville de Mons regroupe le centre historique et les 18 anciennes entités suivantes : Ciply, Cuesmes, Flénu, Ghlin, Harmignies, Harveng, Havré, Hyon, Jemappes, Maisières, Mesvin, Nimy, Nouvelles, Obourg, Saint-Denis, Saint-Symphorien, Spiennes et Villers-Saint-Ghislain.

Les gens du voyage eux-mêmes sont des acteurs importants, mais paradoxalement peu audibles lors de ce conflit. Le Centre de médiation joue ici un rôle tantôt de relais et de traductions, tantôt d'expertise. Ahmed Ahkim rappelle que le projet de Jemappes représentait pour eux « un premier pas vers une certaine reconnaissance, y compris symbolique ». (Ahkim, n°5, 2026, p3) Le conflit ne porte pas uniquement sur l'usage et l'aménagement d'un terrain, mais sur la reconnaissance politique et institutionnelle d'une communauté souvent méconnue, stigmatisée, et considérée comme illégitime.

2.2.2. les acteurs privés « le centre commercial Wilson »

Les acteurs privés comme les commerciaux voisins du projet, les propriétaires ou promoteurs liés à la zone commerciale, ressortent aussi des entretiens. Leur opposition s'explique par des enjeux d'image et de volonté d'extension.

Nicolas Martin indique que, pour eux, le projet représentait « une atteinte grave à l'attractivité de leur centre commercial ». (Martin, n°3, 2026, p2) Stéphane Maucci va plus loin en affirmant que « le premier NIMBY, ce sont les commerces ». (Maucci, n°2, 2026, p2) Tous les entretiens convergent pour considérer que la contestation citoyenne a été le facteur politiquement décisif, mais pas la contestation « commerciale du centre Wilson ». (Lalieu, 2021)⁴² Ils disposent principalement de ressources politiques financières.

2.2.3. Les Médias

Cela a été dit précédemment, dès qu'une communauté des gens du voyage s'installent sur une commune, il y a un emballement médiatique qui se traduit par des articles de presse et des reportages. Une recherche sur les sites d'informations en ligne fait état d'une multitude d'articles, principalement des médias locaux, rapportant l'installation massive ou non, autorisée ou non, des communautés sur une localité ou l'autre.

« Nous avons été mis au courant lorsque le dossier a été présenté au Conseil communal et nous en avons fait un article. » (Jannet, n°6, 2026, p1) Si le dossier a suscité débats dans l'arène politique communale entre majorité et opposition, la presse locale n'a fait essentiellement écho que de l'existence d'un tel projet mené à Mons. « J'ai le souvenir de quelques articles, puis le

⁴² Annexe n°3, p11

dossier était déjà terminé. » (Jannet, n°6, 2026, p4) La presse, dans son ensemble, s'est ainsi fait le relais de l'action publique locale et en a donné visibilité. Le rôle médiatique a donc été relativement faible.

Il convient aussi de s'interroger sur les réseaux sociaux, en particulier *Facebook*, que nous décidons ici de retenir en qualité d'acteur médiatique. En effet, même s'il s'agit d'un outil qui répond à ses propres logiques, la contestation citoyenne s'organise aussi à travers lui. Le groupe Facebook « NON à l'aire des gens du voyage à Jemappes » a ainsi vu le jour et a servi d'interface, relativement anonymisée, aux citoyens de Jemappes. Le but affiché était de les conscientiser au projet, de les mobiliser et de les informer de l'état d'avancement de l'action portée par le Collège communal. Un collectif est donc identifié, mais peu structuré, et faiblement visible.

En résumé, le rôle des acteurs médiatiques dans le conflit a été modéré, malgré la sensibilité politique de l'action publique projetée.

2.2.4. Contexte des acteurs non étatiques

Comme pour les acteurs étatiques, en 2021, il n'y a ni campagne, ni scrutin électoral. Des articles de presse font état sur les dernières années de plusieurs installations non-autorisées et de troubles à l'ordre public (nuisances, incivilités, sécurité, mobilité, ...). Mais rien d'excessivement majeur.

2.2.5. Stratégies non étatique

La stratégie des acteurs non étatique s'est traduite par des courriers et des interpellations aux membres du Collège communal, ainsi qu'aux membres de l'opposition. Une voir deux réunions citoyennes ont été organisées avec les citoyens de Jemappes qui s'étaient manifestés. Le retrait rapide des élus locaux au projet n'a manifestement pas laissé le temps aux acteurs citoyens de s'organiser au-delà de la création d'un groupe sur les réseaux sociaux et de l'élaboration d'une pétition. Cela rappelle que la médiatisation dépend beaucoup des ressources des acteurs mobilisés.

Chapitre 3 : Mise sur agenda et dynamique de conflit

3.1. Construction du problème en problème public

Dans ce cas, le problème public est déjà politiquement reconnu : la Région wallonne encourage les communes à organiser l'accueil des communautés, les services communaux connaissent les difficultés récurrentes, et les groupes concernés séjournent régulièrement à Mons. Ce qui devient problématique n'est donc pas l'existence du besoin, mais sa localisation concrète.

Le triptyque « naming, blaming, claiming » (Neveu, 1999) permet néanmoins d'éclairer la séquence. Le « naming » correspond d'abord à la qualification de l'aire d'accueil comme menace locale : nuisances, sécurité, image du quartier, proximité avec les habitations et dévalorisation symbolique de Jemappes. Le « blaming » attribue ensuite la responsabilité du problème à la Ville, accusée de faire peser sur Jemappes un équipement jugé dévalorisant. Nicolas Martin explique avoir compris la haute sensibilité politique du dossier « quand on a commencé à dire que c'était un manque de respect de la Ville vis-à-vis de Jemappes ». (Martin, n°3, 2026, p1)

Enfin, le « claiming » prend la forme d'une demande totalement explicite adressée au collège communal : ne pas réaliser le projet à cet endroit. (Lalieu, 2021)

La spécificité du dossier tient aussi au poids des représentations sociales. Dominique David parle de « *peur de l'inconnu* », tandis qu'Ahmed Ahkim estime que, dans les projets concernant les gens du voyage, « l'irrationnel prend le dessus ». (David, n°1, 2026, p3 ; Ahkim, n°5, 2026, p6)

Les oppositions ne se sont pas toujours réduites à des nuisances objectivables. Même lorsque les questions de bruit, des déchets, de sécurité ou de gestion peuvent être traitées, il reste souvent un refus de principe : « nous n'en voulons pas ». La profondeur symbolique est particulièrement distinguée dans ce cas. Les arguments techniques ou administratifs de l'aménagement deviennent rapidement inaudibles, indiscutables, même non négociables. Il s'agit d'une caractéristique forte du phénomène NIMBY que l'on retrouve dans les registres de Poirier Elliott.

3.2. Quels acteurs portent quelle mise sur agenda ?

À la lumière de la typologie de Garraud (1990), le dossier de Jemappes semble relever d'une combinaison de mécanismes entre l'offre politique, l'anticipation administrative et une mobilisation locale NIMBY.

Concernant l'offre politique d'abord, qui est dite visible : le projet est porté par l'autorité communale. Il répond à une politique régionale et à un problème local à la fois connu et récurrent. Le collège communal, en obtenant un subside substantiel y voit aussi une opportunité de mise en œuvre. Le contexte politique ne semble pas être défavorable. La « fenêtre d'opportunité politique » est opérante, à tout le moins pour les élus locaux.

Relevons aussi une mise sur agenda relative à une certaine anticipation administrative des élus locaux. Cette dynamique est silencieuse, selon Garaud (1990), et s'observe par les recherches réalisées pour déterminer un terrain propice à ce type d'équipement (recherche de subside, études de faisabilité, réalisation d'un marché public, etc.). « La réflexion n'était pas totalement nouvelle. Des recherches de terrain avaient déjà été évoquées plusieurs années auparavant. » (Martin, n°3, 2026, p1) La dynamique s'inverse lorsqu'elle est rendue publique et qu'une opposition locale se forme.

Initialement, c'est la présentation du projet au conseil communal qui rend le projet public, mais c'est la réunion citoyenne, organisée entre les acteurs politiques et les citoyens, qui le rend, visiblement, sensible. La réunion citoyenne est un moment charnière puisqu'elle rend le projet concret. Il est localisé et devient aussi discutable que contestable.

Pour Dominique David, ce moment aurait dû être mieux préparé. « Il y avait moyen d'organiser quelque chose de très pédagogique, avec de la médiation. » (David, n°1, 2026, p3) Elle est devenue un espace de cristallisation des craintes, plutôt qu'un espace d'acceptabilité. Même si, cette affirmation n'est pas partagée par les autorités communales, comme le soulève Nicolas Martin, même Stéphane Maucci, dans leurs entretiens. Retenons celle du bourgmestre : « lorsque les personnes sont déjà opposées à un projet sur la base de préjugés ou de représentations très fortes, le fait de les consulter plus tôt ne les fera pas nécessairement changer d'avis. Au contraire, cela risque de générer une mobilisation plus rapide et plus forte. » (Martin, n°3, 2026, p3)

Les médias et réseaux sociaux ont contribué à amplifier la perception du risque politique. Ahmed Ahkim parle d'un « effet grossissant » (Ahkim, n°5, 2026, p4) : « quelques opposants peuvent donner l'impression d'une opposition massive, alors que les habitants les plus proches ne sont pas toujours les plus opposés ». Stéphane Maucci formule une idée proche lorsqu'il affirme que « les minorités qui parlent se font beaucoup plus entendre que les majorités qui se taisent ». (Maucci, n°2, 2026, p3) Si la mobilisation n'était pas massive, elle a été perçue par les élus locaux comme potentiellement bloquante.

En reprenant les flux de Kingdon (1984), on détecte aussi rapidement l'ouverture et la fermeture d'une « fenêtre d'opportunité politique ». Le premier flux est assez ancien. Il s'agit des installations « sauvages » des caravanes et de l'absence officielle d'un terrain. Le second flux concerne directement le terrain de Jemappes, comme solution au premier flux. Et enfin, le troisième flux se tend, avant de se refermer, à la suite de l'absence d'acceptabilité locale et à l'augmentation potentielle du coût politique. Par conséquent, la fenêtre d'opportunité ouverte par le financement wallon et la disponibilité du terrain se referme, très rapidement, sous l'effet de la controverse locale. (Berlier, 2021 ; Sudinfo, 2021.)⁴³

Chapitre 4 : Effets sur l'action publique

4.1. Issue du projet

Le principal effet du conflit est l'abandon du site de Jemappes. Le projet, pourtant avancé techniquement et administrativement, ne se réalise pas. La conflictualité du projet transforme la trajectoire initiale. L'action publique menée à Jemappes est donc un échec. En quelque sorte, la « solution » régionale pour résoudre le problème public initial, mais situé localement, est devenue le problème public principal local.

Stéphane Maucci résume clairement l'effet de la mobilisation NIMBY : « la pression populaire a totalement influencé le processus décisionnel. Sans cela, le terrain serait déjà fait ». (Maucci, n°2, 2026, p2) Cette affirmation confirme l'hypothèse centrale du mémoire : les mobilisations locales NIMBY ne sont pas périphériques à la décision publique, elles peuvent en devenir un déterminant direct.

⁴³ Annexe n°3, p6, p13

Le second effet se lit à posteriori. Même en l'absence de terrain d'accueil officiel, les communautés des gens du voyage ont continué à s'installer à Mons et dans ses communes fusionnées (dont Jemappes). (Urbain, 2023 ; Toubreau, 2023 ; Mercier, 2023)⁴⁴ Par conséquent, les autorités communales ont dû adopter une autre approche, davantage liée à la gestion sécuritaire, plus pragmatique et temporaire de la présence des gens du voyage.

En parallèle, un autre site, moins audacieux, et surtout ponctuel a été identifié et mobilisé afin de répondre à ces installations de caravanes. Nicolas Martin évoque ainsi une « solution hybride » menée pour répondre de manière pragmatique à un problème public. (Martin, n°3, 2026, p3)

4.2. Redéfinition du problème public

Le problème public initial, à savoir l'absence d'aire d'accueil n'a pas été redéfini par l'abandon du site de Jemappes. L'interrogation qui se pose dès lors est : s'agit-il d'une redéfinition de l'action publique initiale ?

Ce que l'on peut affirmer, c'est qu'il s'agit, en tous les cas, d'une autre forme d'action publique. Ce terrain hybride, situé à Ghlin⁴⁵, est en fait une aire de stationnement (propriété communale). Il ne dispose d'aucun aménagement pérenne. (Erculiani, 2022 ; Erculiani, 2025)⁴⁶ Le site n'est pas institutionnalisé, il ne peut donc pas bénéficier du soutien financier de la Région wallonne, mais il existe plus officieusement qu'officiellement. (Lalieu, 2025 ; Widart, 2025)⁴⁷

Pour reprendre des termes hassenteufelien, on pourrait dire qu'il s'agit d'une forme silencieuse de reconfiguration de l'action publique, qui est tolérée, mais aussi moins poreuse à la mobilisation citoyenne locale.

⁴⁴ Annexe n°3, p21, p10, p15

⁴⁵ Au Grand-Large à Mons, soit dans une zone d'activités de loisirs où se trouve un plan d'eau, un centre ADEPS, un bowling, une piscine, une capitainerie, un skatepark, ... et quelques habitations. (Lalieu, 2025)

⁴⁶ Annexe n°3, p26, p25

⁴⁷ Annexe n°3, p19, p22

Le tableau de synthèse comparative n°4 est repris à l'annexe n°5.

P1. Le cadrage initial du projet (dimension 1) structure le registre dominant de la contestation : un projet privé à finalité économique (Clarebout) tend à nourrir des conflits liés aux incertitudes et au contenu (registres substantiel et d'incertitude de Poirier Elliott), tandis qu'un équipement public destiné à un groupe stigmatisé (aire d'accueil) tend à déplacer le conflit vers les registres d'incertitude et de procédure.

À Frameries, le projet industriel de Clarebout Potatoes s'inscrit dans une logique de développement économique à forte visibilité. Il est fondé sur un investissement privé important et sur une promesse d'emplois nombreux et sur l'utilisation d'un terrain industriel rare. La mobilisation citoyenne se structure dès l'annonce du projet autour du collectif « La Nature sans Friture ». Ce collectif parvient à transformer une inquiétude « pas dans mon jardin » en un combat « ni ici, ni ailleurs », ensuite en une cause collective que l'on peut retrouver dans les registres de Poirier Elliott (procédural et structurel).

La contestation ne se contente pas d'une opposition citoyenne de proximité, elle s'organise et collecte d'importantes informations sur le projet. Grâce à ce travail, le collectif occupe l'espace public et médiatique, ce qui permet au conflit local de se diffuser dans de multiples arènes. Progressivement, le projet porte une forte charge politique et devient une controverse publique large et durable.

Mons présente une tout autre configuration. L'aménagement d'une aire d'accueil pour les gens du voyage relève d'une politique publique régionale déjà connue et récurrente. Elle prend une dimension conflictuelle dès lors que sa localisation sur le territoire montois est révélée publiquement. L'existence du besoin n'est pas remise en cause (registres d'incertitude et de procédure de Poirier Elliott).

La contestation jemappienne existe, mais elle reste moins organisée que dans le cas de Frameries. Elle repose davantage sur une opposition symbolique, sur des représentations sociales et des perceptions territoriales. Néanmoins, même une mobilisation diffuse conduit à

élever le coût politique. C'est ce risque, jugé comme élevé compte tenu de sa généralisation à la commune, qui conduit rapidement au retrait du projet.

P2. La trajectoire du conflit (dimension 3) dépend moins de l'intensité de la mobilisation que de la configuration des ressources et des alliances (dimension 2) : une mobilisation dotée de relais médiatiques et politiques impose son cadrage du problème et contraint la mise sur agenda ; à défaut, le problème demeure confiné (modèles « silencieux » de Garraud).

La comparaison met en évidence deux trajectoires contrastées de l'action publique face à un conflit local. Dans les deux cas, le projet est soutenu par des autorités publiques (Jemappes) ou para-publiques (IDEA) et devient un objet de contestation. Les configurations d'acteurs spécifiques, de leurs ressources et de leurs arènes produisent des effets politiques différents.

À Frameries, l'affrontement est plus dense, car il associe une grande diversité d'acteurs. Les ressources mobilisées par ceux-ci, et principalement celles apprises au cours du processus par le collectif « NSF » et par les élus locaux, participent fortement au recadrage du problème public. La diversité du répertoire de la mobilisation et la médiatisation continue ont aussi fortement influencé la dynamique globale.

À Mons, la configuration des acteurs est plus resserrée : le collège communal, les services administratifs de la Ville, la Région wallonne et les riverains. La structuration des citoyens contestataires et la médiatisation sont faibles, sauf autour du « pas à Jemappes ». Mais, ces acteurs non étatiques disposent d'une ressource symbolique qui est capitale dans la dynamique et fait écho auprès des autorités locales. Elle est liée à l'identité territoriale de Jemappes et à la crainte d'être exposé à un équipement estimé indésirable.

Une différence notable concerne la mise sur agenda. Dans le cas de Frameries, elle résulte d'un processus de publicisation progressive mais intense. Elle est, d'abord, portée par les acteurs étatiques et l'industriel, à travers les médias. Il doit être mis en relation avec la proximité du calendrier électoral (« credit claiming »). Ensuite, c'est la mobilisation citoyenne, grâce à l'accumulation de ressources et de nouvelles alliances, qui a agi. Le problème public est attribué, dramatisé et disputé. Le conflit devient alors un objet de débat public, dont les médias se saisissent et non plus une implantation technique industrielle.

À Mons, au contraire, le problème public existe déjà en amont, puisque la question de l'accueil des gens du voyage fait partie d'une politique publique récurrente et ce, à l'échelon wallon. La mise sur agenda est aussi opérée par les acteurs étatiques et repose sur la disponibilité du terrain de Jemappes et un subside wallon.

La controverse citoyenne porte donc sur l'implantation jemappienne, pas vraiment sur l'action publique projetée. L'annonce du projet dans les médias, ensuite la réunion citoyenne rend le projet visible et concret. Cette visibilité produit une cristallisation rapide des oppositions qui conduit au retrait du projet et à une reconfiguration plus officieuse sur un autre site.

P3. Les stratégies des élus locaux (dimension 4) - absorption, contournement, transformation ou abandon - varient selon leurs ressources propres et la proximité des échéances électorales, dans les logiques de « credit claiming » et de « blame avoidance » (Hassenteufel) ; l'issue du projet ne peut donc être lue comme la simple traduction du rapport de force initial.

Enfin, de manière plus contrastée, les effets sur l'action publique locale sont différents. À Frameries, le conflit ne débouche pas sur un abandon immédiat du projet, mais sur une forte contrainte politique. On assiste à une montée des coûts de soutien au projet et à une reconfiguration des rapports entre acteurs (élus, administration et citoyens). Le dossier est mobilisé dans le temps. Il est donc révélateur de la capacité d'un collectif à peser sur l'agenda, en recadrant le problème public et en accumulant des ressources. Cependant, le positionnement des acteurs étatiques locaux s'est aussi inversé. Ceux-ci se sont ralliés à la cause du collectif et ont mobilisé leur ressource en conséquence. Il y a donc eu absorption du conflit.

En revanche à Mons, la réaction politique a été très rapide. Le projet est abandonné et remplacé par une solution pragmatique, beaucoup moins institutionnalisée et plus discrète. Le cas jemappien montre que le conflit local peut produire une reconfiguration plutôt silencieuse de l'action publique. Il ne débouche pas nécessairement sur une politisation durable ou une mobilisation structurée. Mais une mobilisation NIMBY va conduire les élus locaux à éviter un affrontement trop direct et trop long dans le temps avec les citoyens. La stratégie adoptée est le contournement.

Notons néanmoins que cette politique publique régionale a une vocation sociale. Elle est destinée à un public restreint et stigmatisé. Dès lors, la controverse citoyenne est aussi étroitement liée aux perceptions sociales des Jemappiens, dans ce cas particulier.

En conclusion, la comparaison démontre que les conflits locaux ne produisent pas mécaniquement les mêmes effets. Le chevauchement de plusieurs registres de conflits peut conduire à une politisation forte du dossier, comme à Frameries, soit à un retrait rapide et à une adaptation pragmatique, comme à Mons.

La différence réside en la manière dont les acteurs mobilisent leurs ressources, investissent les arènes disponibles et parviennent à rendre leur cause politiquement coûteuse ou, au contraire contournable. L'analyse comparative montre ainsi que la nature du projet influe sur la conflictualité, mais n'explique pas à elle seule la trajectoire du dossier. Ce sont surtout les capacités des acteurs à mobiliser des ressources, à occuper les arènes publiques et à transformer le coût politique anticipé en contrainte effective qui déterminent l'issue du conflit.

Enfin, dans les deux cas, le problème public initial perdure. Pour Frameries, il n'y a aucune activité industrielle considérée comme fortement génératrice d'emplois qui a vu le jour sur le site. Pour Mons, aucun terrain aménagé et pérenne n'est destiné à l'accueil des communautés des gens du voyage.

Conclusion

Ce mémoire partait du postulat que toute nouvelle implantation locale est susceptible de générer des tensions entre acteurs étatiques et non étatiques. Les controverses collectives, fortement liées à la proximité de mise en œuvre de l'action publique, sont souvent appréhendées à travers le prisme du phénomène NIMBY. L'analyse menée dans ce travail montre toutefois qu'au-delà de cette lecture, les conflits locaux s'inscrivent dans des dynamiques plus larges de contestation, qui traversent l'ensemble du processus de l'action publique.

Le conflit local, qu'il soit de registre substantiel, procédural, structurel ou d'incertitude, ne se réduit pas à un moment précis du processus décisionnel. Il irrigue au contraire l'ensemble du processus, depuis l'émergence du projet jusqu'à sa mise en œuvre, voire jusqu'à sa reconfiguration ou son abandon. Lorsque la contestation s'installe, d'autres registres conflictuels se superposent et contribuent à redéfinir les contours des problèmes publics. Son intensité dépend surtout des acteurs impliqués, des ressources qu'ils mobilisent, du degré de médiatisation, des formes de mobilisation qu'ils parviennent à susciter et du contexte de politisation.

Si les controverses locales ne produisent pas partout les mêmes effets, elles agissent néanmoins tout au long du processus de l'action publique. Les élus locaux, acteurs de premier plan dans sa mise en œuvre, se trouvent alors pris dans des rapports de force qui les contraignent à réviser, adapter ou abandonner les réponses initialement envisagées. Dès lors, c'est bien la combinaison des acteurs, de leurs ressources, de leurs alliances et de leurs stratégies qui explique les décisions prises, pas seulement l'existence d'un conflit.

À Frameries, le projet industriel de Clarebout Potatoes a donné lieu à une mobilisation citoyenne structurée, rapidement relayée par les médias et progressivement politisée dans plusieurs arènes institutionnelles. La contestation a durablement complexifié l'action publique locale. Le projet d'usine a finalement été abandonné, et la zone industrielle a ensuite été repensée de manière à limiter, voire empêcher, l'émergence d'un projet comparable.

Le cas de Mons, à l'inverse, illustre un conflit plus diffus, porté par une opposition surtout symbolique autour du projet d'aire d'accueil pour les gens du voyage. Cette sensibilité politique, fondée sur des représentations territoriales et sociales, a conduit les élus à retirer

rapidement le projet initial. Pour autant, l'étude met également en évidence une reconfiguration plus discrète de l'action publique, à travers la mise à disposition d'un site à Ghlin. Le projet n'a donc pas disparu : il a été déplacé, reformulé et réinscrit dans une autre modalité de réponse publique.

Les deux cas mettent en évidence plusieurs mécanismes déterminants ; la publicisation des conflits, la diversité des configurations d'acteurs et l'importance des ressources mobilisées, en particulier dans le cas Clarebout. Ils montrent aussi que le conflit local ne transforme pas nécessairement la politique publique globale, mais qu'il agit de manière plus directe sur l'action publique locale, en révélant ses fragilités et ses ajustements successifs.

En outre, le conflit ne transforme pas non plus directement le problème public. Au contraire, il agit plutôt comme une caisse de résonance. En rendant le problème visible, d'autres enjeux connexes émergent, relatifs notamment à la légitimité de la politique publique, de son acceptabilité sociale ou encore du modèle socio-économique projeté. Le conflit ne crée donc pas seulement des résistances, il produit aussi de nouveaux objets de débat et de nouvelles lignes de tension.

Au terme de ce travail, il apparaît que, dans les deux cas étudiés, le conflit local agit comme un révélateur des contraintes fortes qui pèsent sur le processus de l'action publique locale. Toutefois, il n'agit ni avec la même intensité ni avec les mêmes ressources selon les situations et les acteurs. Ces différences influencent directement les élus locaux, qui doivent composer avec des rapports de force évolutifs et ajuster en permanence leurs réponses. Dès lors, l'action publique locale, en matière d'équipements publics ou privés, peut être comprise comme un processus relationnel, conflictuel et continuellement ajusté.

L'approche qualitative retenue pour l'étude de ces deux cas, tout comme la perspective constructiviste d'Hassenteufel, invitent à souligner la nécessité de clarifier le rôle des différents acteurs politiques dès l'initiation d'une action publique. Une telle clarification permettrait sans doute de mieux anticiper les tensions, d'identifier les marges de négociation et de saisir, dès l'origine, les conditions de faisabilité du projet.

Au cours de ce travail, d'autres limites, que celles déjà exprimées, ont pu être identifiées. En effet, il aurait été opportun d'approcher d'autres acteurs, notamment des citoyens contestataires

ainsi que des acteurs régionaux. Cela aurait certainement permis de mieux cerner les contraintes qui leur sont propres.

Enfin, ce travail ouvre plusieurs perspectives de recherche. Il serait utile de revenir sur le phénomène NIMBY et ses variantes, tant il demeure mouvant et étroitement lié aux évolutions sociétales. Car, malgré son ancienneté et le développement des dispositifs censés favoriser la concertation, il continue de constituer est facteur bloquant à l'action publique. Cela invite à s'interroger plus largement sur la portée réelle des mécanismes participatifs.

Et pour conclure, il conviendrait également de poursuivre la réflexion sur la notion d'intérêt général et sur la légitimité de l'action publique. L'intérêt général se présente comme un principe fondamental de légitimation du pouvoir dans les sociétés modernes. Pourtant, dans les situations de controverse, cet intérêt semble se brouiller ou se fragmenter aux yeux de certains acteurs. L'arbitrage entre ce qui est jugé légitime, acceptable par une population et conforme à l'intérêt du plus grand nombre demeure, dans les sociétés contemporaines, un exercice particulièrement délicat. Or, c'est précisément dans cette tension que se joue une partie essentielle de l'action publique.

Bibliographie

Ouvrages et articles scientifiques

Brouwer, N.R., & Trounstein, J. (2024). NIMBYs, YIMBYs, and the Politics of Land Use in American Cities. *Annual Review Political Science*. 27. 165-184.

<https://doi.org/10.1146/annurev-polisci-041322-041133>

Béhar, L., & Simoulin, V. (2014). Le NIMBY (Not in My Backyard) : une dénonciation du localisme qui maintient l'illusion du local, *Politiques et management public*, 31(2), 151-167. <http://journals.openedition.org/pmp/7000>

Bobbio, L., Melé, P., & Ugalde, V. (2016). Introduction. In L. Bobbio, P. Melé, & V. Ugalde (eds.), *Entre conflit et concertation*. Lyon: ENS Éditions.

<https://doi.org/10.4000/books.enseditions.6019>

Chevallier, J. (2013). Intérêt général. In I. Casillo, R. Barbier, L. Blondiaux, F. Chateauraynaud, J.-M. Fourniau, R. Lefebvre, C. Neveu, & D. Salles (Éds.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la Participation, DicoPart (1). GIS Démocratie et Participation*. <https://www.dicopart.fr/interet-general-2013>

Dear, M. (1992). Understanding and Overcoming the NIMBY Syndrome. *Journal of the American Planning Association*, 58(3), 288–300.

<https://doi.org/10.1080/01944369208975808>

Dziedzicki, J.-M (2004). Au-delà du Nimby : le conflit d'aménagement, expression de multiples revendications. P. Melé, C. Larrue, & M. Rosemberg (eds.), *Conflits et territoires*, 35-64. <https://doi.org/10.4000/books.pufr.1829>

Hassenteufel, P. (2011). *Sociologie politique : l'action publique*. (2^e édition). Paris. Armand Colin.

Jobert, A. (1998). L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général. *Politix* 11 (42), 67-92. DOI : [10.3406/polix.1998.1725](https://doi.org/10.3406/polix.1998.1725)

- Lanotte, H. & Rossi, D. (2022). Résistance éclairée et émotions : comprendre l'opposition à l'implantation d'un méthaniseur industriel par les récits de vie. *Économie rurale*, 381. DOI : <https://doi.org/10.4000/economierurale.10230>
- Lascoumes P., & Le Bourhis J. P. (1998). Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures. *Politix 11* (42), 37-66. DOI : [10.3406/polix.1998.1724](https://doi.org/10.3406/polix.1998.1724)
- Mandinaud, V. & Viot, P. (2006). « Nimby », des bouts de jardins aux bords du politique ? Petite réflexion sur une journée de débat, *ethnographiques.org*, 9. <http://www.ethnographiques.org/2006/Mandinaud,Viot.html>
- Ollitrault, S. (2020). NIMBY. Dictionnaire des politiques territoriales, *Presses de Sciences Po*, 390-395. <https://doi.org/10.3917/scpo.pasqu.2020.01.0390>
- Polac, C. (1995). P. Lascoumes, L'éco-pouvoir. Environnements et politiques. *Politix*, 8(29), 226-229. <https://doi.org/10.3406/polix.1995.1910>
- Maillebouis, C. (2003). Nimby ou la colère des lieux. Le cas des parcs éoliens. *Nature, Sciences et Sociétés*, 11, 190-194. DOI : [10.1016/S1240-1307\(03\)00050-5](https://doi.org/10.1016/S1240-1307(03)00050-5)
- Marchetti, N. (2005). *Les conflits de localisation : Le syndrome NIMBY* (Rapport 2005RB-05, Rapports bourgogne). CIRANO. <https://cirano.qc.ca/files/publications/2005RB-05.pdf>
- Lolive, J. (1997). La montée en généralité pour sortir du NIMBY. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée. *Politix 10* (39), 109-130. DOI : [10.3406/polix.1997.1687](https://doi.org/10.3406/polix.1997.1687)
- Sebastien, L. (2013). Le nimby est mort. Vive la résistance éclairée : le cas de l'opposition à un projet de décharge, Essonne, France. *Sociologie pratiques*, 27(2), 145-165. <https://univ-tlse2.hal.science/hal-01511034v1>

Simard, L. (2026). Sandrine Rui, La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique, *Sociologie du travail*, 48 (2). DOI : [10.4000/sdt.24216](https://doi.org/10.4000/sdt.24216)

Trom, D. (1999). De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative. *Revue Française de Science Politique*, 49(1), 31-50.
<https://doi.org/10.3406/rfsp.1999.395353>

Wolsink, M. (2000). Wind Power and the nimby-Myth : Institutional Capacity and the Limited Significance of Public Support. *Renewable energy*, 21 (1), 49-64.
[https://doi.org/10.1016/S0960-1481\(99\)00130-5](https://doi.org/10.1016/S0960-1481(99)00130-5)

Sites internet

Clarebout Potatos (2026). Consulté le 10 juillet 2026 sur <https://www.clarebout.com/fr/a-propos-de-clarebout#Histoire>

Damon, J. (2018). *NIMBY, WIMBY, BIMBY, IMBY, SIMBY : une valse de sigles autour du vivre-ensemble*. Telos. Consulté le 21 juin 2026 sur <https://www.telos-eu.com/fr/societe/nimby-wimby-bimby-imby-simby-une-valsede-sigles-a.html>

IDEA (2026). Consulté le 10 juillet 2026 sur <https://idea.be/communes/>
Région wallonne. Décret relatif à l'aide aux Gens du voyage modifiant la Deuxième partie, Livre 1er, Titre VII, du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé. [En ligne] (Bel). 2 mai 2019. Consulté le 10 juillet 2026 sur https://wallex.wallonie.be/files/pdfs/14/18087_D%c3%a9cret_relatif_%c3%a0_l'aide_aux_Gens_du_voyage_modifiant_la_Deuxi%c3%a8me_partie%2c_Livre_1er%2c_Titre_VII%2c_du_Code_wallon_de_l'Action_sociale_et_de_la_Sant%c3%a9_01-08-2019-.pdf

Ville de Mons (2026). Consulté le 15 juillet 2026 sur www.ville.mons.be

Ville de Mons (2026). Consulté le 15 juillet 2026 sur https://www.deliberations.be/mons/decisions#b_start=0

Articles de quotidien

Arnould, C. (2019, 14 février). Clarebout : « toute la population dit non ». *La Province*.

https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4Kdk57KVVXM4i4TJZDMtnwegoJuC2d_Pi7z5mkzcYeN_1MMbUEqK951pEh7NWhU6pcaE_v3Q2

Belga. (2023, 10 novembre). Une communauté des gens du voyage priée de quitter le zoning ds Bas Prés à Mons. *La Libre (site web)*. <https://www.dhnet.be/dernieres-depeches/2023/11/10/une-communaute-de-gens-du-voyage-prie-de-quitter-le-zoning-des-bas-pres-a-mons-R4U47MHSP5DWFLFGKBWSRNQDZ4/>

Berlier, E. (2021, 13 novembre). Christie Morreale promet une concertation pour l'aire d'accueil. *La DH*. <https://www.dhnet.be/regions/mons/2021/11/12/aire-daccueil-pour-les-gens-du-voyage-a-mons-la-ministre-morreale-promet-une-concertation-Y4KQLR2W3REEHNCO3KVKRRHI5Q/>

Berlier, E. (2019, 3 avril). Mons : des gens du voyage se sont installés à Géothermia. *La DH*. <https://www.dhnet.be/regions/mons/2019/04/03/mons-les-gens-du-voyage-se-sont-installes-sur-le-zoning-geothermia-4TLUXQRM5NFHTOZMJQ2RVREI4A/>

Berlier, E/ (2021, 11 décembre). La Ville renonce à son projet de terrain pour les gens du voyage. *La DH*. <https://www.dhnet.be/regions/mons/2021/12/10/la-ville-de-mons-abandonne-son-projet-de-terrain-daccueil-pour-les-gens-du-voyage-IC3NEBUKRZHGNUMBFQKLBGNGHFA/>

Berlier, E/ (2021, 11 25 octobre). La problématique de l'accueil pour les gens du voyage reste entière. *La DH*. <https://www.dhnet.be/regions/centre/2021/10/24/la-louviere-la-problematique-de-laccueil-des-gens-du-voyage-reste-entiere-H54BLD5WXZDMVDZTGCAJUGXRIA/>

Berlier, E. (2021, 26 mai). Dossier Clarebout : les parlementaires soutiennent le comité. *La DH*. <https://www.dhnet.be/archives-journal/2021/05/25/dossier-clarebout-les-parlementaires-soutiennent-le-comite-IBTTO4XDABE6RNPCCK43SSTDXYF/>

- Berlier, E. (2021, 2 juin). Dossier Clarebout : le résultat reste flou. *La DH*.
<https://www.dhnet.be/regions/mons/2021/06/01/dossier-clarebout-le-resultat-du-vote-de-lidea-reste-flou-be-frameries-souhaite-introduire-un-recours-4KY27AQXUVFGPFYMGKGQ3JBWI4/>
- Berlier, E. (2020, 23 octobre). Dossier Clarebout à Frameries : une procédure doit être relancée mais la commune ne baisse pas les bras. *La DH*.
<https://www.dhnet.be/regions/mons/borinage/dossier-clarebout-a-frameries-une-procedure-doit-etre-relancee-mais-la-commune-ne-baisse-pas-les-bras-5f92d4167b50a66bd81089b3>
- Berlier, E. (2021, 6 mars). Clarebout : des riverains motivés. *La DH*.
https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4KDk57KVVXM4i4TJZD5bCXruQTVdR61gVZXpGKoCLPLoypQEinaO_9ML-_cHBIMTgMOe2KG3ucL51-Z_QAe47dcceufnBFBAkjAj4UkQ2
- Berlier, E. (2019, 11 mars). Élus et citoyens sur le site de Clarebout. *La DH*.
<https://www.dhnet.be/regions/mons/borinage/2020/03/24/dossier-clarebout-le-vote-du-ca-sur-le-droit-de-preference-est-repousse-ZZQOEGLY4ZBLNCJZOYRNMFYZWU/>
- Berlier, E. (2019, 15 janvier). Entre 300 et 500 emplois à pourvoir. *La DH*.
<https://www.dhnet.be/regions/mons/2019/01/14/frameries-lentreprise-clarebout-prevoit-la-creation-de-300-et-500-emplois-YTRFXAJIHJDXNGERHXO2JQ257A/>
- Berlier, E. (2019, 12 février). Frameries : près de 300 personnes pour protester contre l'usine à frites. *La DH*. <https://www.dhnet.be/regions/mons/2019/01/30/frameries-pres-de-300-personnes-pour-protester-contre-lusine-a-frites-EGTV7HH77NDZDAUOK7TJAHZBHU/>
- Buchkremer P., & Dussart, F. (2021, 30 novembre). Jemappes : un projet d'aire d'accueil pour les gens du voyage divise. *RTBF*. <https://www.rtbf.be/article/jemappes-un-projet-d-aire-d-accueil-pour-les-gens-du-voyage-divise-10888647>

Chais, L. (2026, 15 mai). 40 ans de TéléMB : Clarebout Potatoes, une saga de plus de 3 ans à Frameries. *Télé MB*. <https://www.telemb.be/actu/40-ans-avec-vous/40-ans-de-telemb-clarebout-potatoes-une-saga-de-plus-de-3-ans-frameries/40534>

Coda, M. (2020, 28 septembre). La Nature Sans Friture monte sur les planches. *La Province*. https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4KDk57KVVXM4i4TJZDTonmYC9l9_ZmuSi7kQ0qCd-mxKxQGGr_hEku0BSV8y_FB7H6-y0kAQ2

Delpierre, F. (2021). La Ville de Mons discrimine les gens du voyage. *Le Soir*. <https://www.lesoir.be/412496/article/2021-12-15/la-ville-de-mons-discrimine-les-gens-du-voyage>

De Marneffe, A. (2019, 15 novembre). 9 communes candidates pour créer une aire d'accueil. *La DH*. https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4KDk57KVVXM4i4TJZDMtnwegoJuC1mbhBOB0vISEt11NlrOTur-op8N0zt_gOvH4UxXVz13WiIrTx_0j3CkcthIZS2-lOql2U6J6rtKg2

Dimos, T. (2025, 31 juillet). Mons : une trentaine de caravanes sur un parking de délestage. *La Province*. <https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4KDk57KVVXM4i4TJZDJst8lu5iWOWY4xpnRfCga3fRppXqbla52SXTY0sTNnV8eMR10lfPnnJ3hqaql0FkFefMLFrVqt7Ws3DZwBAolA2>

Erculiani, N. (2025, 9 octobre). Mons : le climat entre l'Ascalon et les gens du voyage se tend. *La Province*. https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4KDk57KVVXM4i4TJZDJst8lu5iWOVrKiSZDB7d_XrJ0QI-WM88voQ7oilhTcE_45RB-z8F99NheTnL7JWHB3FErojttc2TTTTYuyVOBsA2

Erculiani, N. (2024, 20 juin). Des gens du voyage s'installent sur un terrain à proximité du Grand Large. *La Province*. <https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4KDk57KVVXM4i4TJZDB>

[LnEqdxL6dd-zDHRrsGFdYmfb6wPWhxNZeeDONzRyRJ5gQ32EOxT6Y4N-QlBTJAxD6JDkdKXIJct8tYbYNOfaA2](#)

Erculiani, N. (2022, 23 juillet). Accueil des gens du voyage : la Ville a dû rembourser 75.000 €. *La Province*.

[https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4KDk57KVVXM4i4TJZDuNz3xdNhgPQISCFvQuiMztyLLPOtaUswEsZV12MEGTzABK9AU0UAlQ2](#)

Erculiani, N. (2026, 7 juillet). La route de Wallonie bloquée par une centaine de caravanes. *La Province*.

[https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4KDk57KVVXM4i4TJZDvV7GCOopQCLPnr7A-1rM2EclLuUPKpoC8D_kjUG1FLzgnqLp8n1V0kPjQkYv5gLjG9FCupz4U3jpN47s6p68-Q2](#)

F, Ph. (2020, 25 juin). Clarebout : un voisin encombrant. *L'Avenir*.

[https://www.lavenir.net/regions/wallonie-picarde/comines-warneton/2020/06/25/clarebout-un-voisin-encombrant-JPCQZPWMPREDZOZZTW7YTIOCV4/](#)

Herman, Gillan. (2019, 18 mars). « Nous n'étions pas assez informés ». *La Province*.

[https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4KDk57KVVXM4i4TJZDMtnwegoJuC1UBCIWHT951KVmEBGr6WcH8tRPsZPNg1P_t83MovqjBA2](#)

Hovine, A. (2017, juin 15). La Wallonie devient terre d'accueil pour les gens du voyage. *La Libre*. [https://www.lalibre.be/belgique/2017/06/15/la-wallonie-devient-terre-daccueil-pour-les-gens-du-voyage-AJ7IAMZFYZF7XMTHLUXLMG4IPM/](#)

Joly, C. (2022, 13 mai). Le « non » du ministre à Clarebout, une victoire ? *La Province*.

[https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4KDk57KVVXM4i4TJZDuNz3xdNhgPQDB8YeEGDKHrNkOAHE2-UJhsN6dR91ONFZLHtV7D2uKw2](#)

- L., P. (2021, 18 novembre). Un non-sens pour les riverains. *La Province*.
https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4KDk57KVVXM4i4TJZD5bCXruQTVdT8tuC_N4QoMoUuBYJ1wKqeMNYh6LTrql41-L4VkaOUuQ2
- Lacroix, A. (2020, 7 mai). Les riverains mettent la pression sur Idea. *La DH*.
<https://www.dhnet.be/regions/mons/borinage/2020/05/06/dossier-clarebout-a-frameries-les-riverains-remettent-la-pression-sur-lidea-I6GWM6ZYKNE4FC44WAQSVPOLZU/>
- Lalieu, G. (2021, 2 décembre). Le propriétaire du shopping contre l'aire d'accueil. *La DH*.
<https://www.dhnet.be/regions/mons/2021/12/01/jemappes-le-proprietaire-du-shopping-wilson-monte-au-front-contre-laire-daccueil-RYBDDGEPBZHW7PU5WSK3JFKDWQ/>
- Lalieu, G. (2021, 20 mai). L'accueil pour les gens du voyage toujours en discussion. *La DH*.
<https://www.dhnet.be/regions/mons/2021/05/19/laccueil-des-gens-du-voyage-toujours-en-discussion-NO7G4DC6GBEXXLYVLORNHIKOQ/>
- Lalieu, G. (2021, 21 mai). Un subside pour accueillir les gens du voyage. *La DH*.
<https://www.dhnet.be/archives-journal/2021/05/20/un-subsid-pour-accueillir-les-gens-du-voyage-7GQ3K26UGBCXDK366LXYXIFXSU/>
- Lalieu, G. (2025, 15 novembre). Installation de gens du voyage sur le parking de l'Ascalon : la ville cherche un autre terrain et calme le jeu. *L'Avenir*.
<https://www.lavenir.net/regions/mons-centre/mons/2025/11/15/la-ville-de-mons-promet-de-chercher-un-nouveau-terrain-pour-les-gens-du-voyage-qui-sinstallent-sur-le-parking-de-lascalon-hockey-club-X4W3KNNY5RAVBBIKEUZ3REBMIU/>
- Lalieu, G. (2025, 30 juillet). Des gens du voyage se sont installés à Ghlin, dans le zoning : « le terrain est prévu pour ça. » *L'Avenir*. <https://www.lavenir.net/regions/mons-centre/mons/2025/07/30/des-gens-du-voyage-se-sont-installes-a-ghlin-dans-le-zoning-le-terrain-est-prevu-pour-ca-PQXHYXZFH5HX7GCJP4FDA5Z2R4/>

Mercier, C. (2021, 21 octobre). Des riverains lancent une pétition. *La Province*.

<https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4KDk57KVVXM4i4TJZD5bCXruQTVdQw199lhOOBwDEYCTxEwLLqePrPMXX0icXvRblfDOLEg2>

Mercier, C. (2023, 28 décembre). Les gens du voyage laissent un énorme dépôt sauvage sur le site Initialis 2.0. *La Province*.

https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4KDk57KVVXM4i4TJZD1R2SqqiliFfdtLzCcWIHhH1OfC3Iz4xrlLG_iTcTQUIV-X5kSF-d9AVzSsCKm77Z9NpkFV8FEePFIBP3cPb_A2

Petropoulos, U. (2020, 16 novembre). Clarebout à Frameries : une pétition de plus de 1000 signatures envoyées au Parlement wallon. *L'Avenir*.

<https://www.lavenir.net/regions/mons-centre/frameriess/2020/11/16/clarebout-a-frameriess-une-petition-de-plus-de-1000-signatures-envoyee-au-parlement-wallon-PQBJ4ZVPDNAKDPSUD3HB2KFRPQ/>

Petropoulos, U. (2022, 13 mai). Il n'y aura pas d'usine à frites à Frameries. *La DH*.

<https://www.dhnet.be/regions/mons/borinage/2022/05/12/il-ny-aura-pas-dusine-clarebout-a-frameriess-3ZEUMOQVY5EQBFT6KYQN47PH2U/>

Petropoulos, U. (2021, 20 février). Clarebout : 169 ha de terres agricoles. *L'Avenir*.

<https://www.lavenir.net/regions/mons-centre/mons/2021/02/19/clarebout-possederait-169-ha-de-terres-agricoles-pres-de-mons-TW4YUYPM3VBWFJCMYERVBDI5IY/>

Sudinfo. (2021). « Clarebout, c'est LE combat de ma législature. » *La Province*.

<https://www.sudinfo.be/art/839203/article/2021-09-26/clarebout-cest-le-combat-de-ma-legislature>

Sudinfo. (2019, 27 avril). 10 enjeux pour la région : l'avis des partis. *La Province*.

<https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4KDk57KVVXM4i4TJZDMtnwegoJuC0D26wNo9hNIGok5CkFfRMzPXxOasa6Ok0WPECE40j8qw2>

Sudinfo. (2021, 10 décembre). Terrain pour les gens du voyage : le collège abandonne le projet. *La Province*.

https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4KDk57KVVXM4i4TJZD5bCXruQTVdQwonQyDdUKH6_bjbl7Sy3SXRp7jyWxJnQvrLeHACMpgQ2

Sudinfo. (2021, 3 décembre). Terrain des gens du voyage à Jemappes : le Shopping Wilson contre-attaque. *La Province*.

<https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4KDk57KVVXM4i4TJZD5bCXruQTVdT0kyun-p1E7zFja8kJgKCqmJE-Klz3sGFjt90QFEItw2>

Urbain, A. (2023, 24 janvier). Des blocs de béton contre les gens du voyage. *La Province*.

<https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4KDk57KVVXM4i4TJZD1R2SgqgiliGmIXs6skFJkbZDGiLdzzF6mAP-qrfYEsZG6y0Vsq9WEg2>

Taiana, N. (2021). Les cowboys de la frite, enquête en Wallonie Picarde. *Wilfried Magazine*.

<https://www.wilfriedmag.be/articles/les-cowboys-de-la-frite-2/>

Tierce, P. (2021, 19 avril). La révolte de la patate. *La Province*.

<https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4KDk57KVVXM4i4TJZD5bCXruQTVdQWrtPfAtlMmp09ICUJWwW3LdQmQQMQsWlt1RQH-rAFbQ2>

Toubeau, C. (2020, 23 octobre). L'IDEA gèle les terrains convoités. *La Province*.

<https://www.sudinfo.be/art/673428/article/2020-10-22/lidea-gele-les-terrains-convoites-par-clarebout-frameries>

Toubeau, C. (2020, 29 janvier). Clarebout : le verdict des détecteurs de pollution. *La*

Province. <https://www.sudinfo.be/art/509830/article/2020-01-28/clarebout-frameries-le-verdict-des-detecteurs-de-pollution>

Toubeau, C. (2020, 11 août). Clarebout décroche le permis à Dunkerque. *La Province*.

https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4KDk57KVVXM4i4TJZDTonmYC9l9_YvGfgrw4Eiuaw_8nAkP6mXeiqQeB-sFb_qj6T7V5CikTGqyHO3RO-74g13C8HBD601

Toubeau, C. (2020, 11 février). Clarebout : des installations « conformes » sans permis. *La Province*.

https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4KDk57KVVXM4i4TJZDTonmYC9l9_YOiVamFoypskBbpadeG4ft5Olzv_W09lNCeHG7ZKrX8w2

Toubeau, C. (2023, 4 février). « Possible de gagner contre un industriel ! » *La Province*.

<https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4KDk57KVVXM4i4TJZDlR2SqqgiliGciSupQntkrPWYF6HdoH1mhlNiZBw9Gs2kgHehfcuAqA2>

Toubeau, C. (2020, 28 janvier.) Les détecteurs de pollution autour de Clarebout à Frameries ont rendu leur verdict. *La Province*. <https://www.sudinfo.be/id164262/article/2020-01-28/les-detecteurs-de-pollution-autour-de-clarebout-frameries-ont-rendu-leur-verdict>

Toubeau, C. (2019, 15 janvier). Le roi de la frite surgelée promet 300 à 500 emplois. *La Province*.

<https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4KDk57KVVXM4i4TJZDMtnwegoJuC2ghQKBhlid7tm2WjaRTaQ0svvTpwyICSspBGn1ttn4uA2>

Toubeau, C. (2019, 6 février). « Oui, c'est une bonne nouvelle ! » *La Province*.

https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4KDk57KVVXM4i4TJZDMtnwegoJuC1UBCIWHT951KVmEBGr6WcH8tRPsZPNg1P_t83MovqjBA2

Toubeau, C. (2019, 5 octobre). « Avez-vous la patate ? la pub qui énerve Frameries. *La Province*.

<https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4KDk57KVVXM4i4TJZDMtnwegoJuC06YuAYecbSd60DYtQyAiD6hJxKfK1S38D1oWmo4Lv9gg2>

Toubeau, C. (2019, 16 mars). « S'installer à Frameries, Clarebout y tient. » *La Province*.

https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4KDk57KVVXM4i4TJZDMtnwegoJuC2-yJGwr5Per0aXZtc_S2yS5QhplwJ_n_o78QfEOz-iA2

Toubeau, C. (2019, 5 janvier). Une usine de frites à Frameries. *La Province*.

https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4KDk57KVVXM4i4TJZDMtnwegoJuC3yFCdJbdsimjMQ337i_mFp3gVgCyXjG8V8AELeTbvY6A2

Toubeau, C. (2019, 23 mars). À Frameries, c'est non pour le maître. *La Province*.

https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4KDk57KVVXM4i4TJZDMtnwegoJuC1kwjUQ8J7A6zuTidX_jqfbQQSpKPl-qS_deQ2uTLRpqWr1ffkNOc4afoHNmyOxi4w1

Toubeau, C. (2019, 14 octobre). Qu'il est lourd et encombrant, le boulet Clarebout ... *La Province*.

https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4KDk57KVVXM4i4TJZDMtnwegoJuC2nLizFbVHDy5qGzVqLyeCIVZCCni3RSdtVduPQwOxW_g2

Toubeau, C. (2023, 31 janvier). Les gens du voyage ont contourné les blocs de bétons. *La Province*.

https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4KDk57KVVXM4i4TJZDlR2SqqgiliFB9AEpqzC_agTwOyxCNsfki-01oBRTRGP6rfR53625uw2

Widart, C. (2020, 22 février). Les anti-Clarebout très déçus par l'IDEA. *La Province*.

https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4KDk57KVVXM4i4TJZDTonmYC9l9_bJh4HCRgpfbdWS3ti2TfrUqO-Q4B9oOz9nffe93wZPqA2

Widart, C. (2019, 26 mars). Projet Clarebout : « un gros impact sur les cours d'eau. » *La Province*.

https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4KDk57KVVXM4i4TJZDMtnwegoJuC19L5smH97I9SQv_3na3SQ3XG4djUmZnZQcCcQBv-Fmcg2

Widart, C. (2021, 20 octobre). Enfin un terrain pour les gens du voyage. *La Province*.

<https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4KDk57KVVXM4i4TJZD5bCXruQTVdS6TCIj6YThjc5l--zkQgxDTsn5MGJ09eiBP0p9qkBGA2>

Widart, C. (2025, 17 septembre). Gens du voyage près du club de hockey : « cet espace est communal ». *La Province*.

https://nouveau.europresse.com/PdfLink/J1Ql2dnsiJyNyL4KDk57KVVXM4i4TJZDJst8Iu5iWOXs9eAzUPyMOrGU_Jj_jfu7Cwe5pkoUUJ-PUFBr1vvtPB0e23Qs9_gZnKPfpTlJcJT0AZHuuFCxg2